

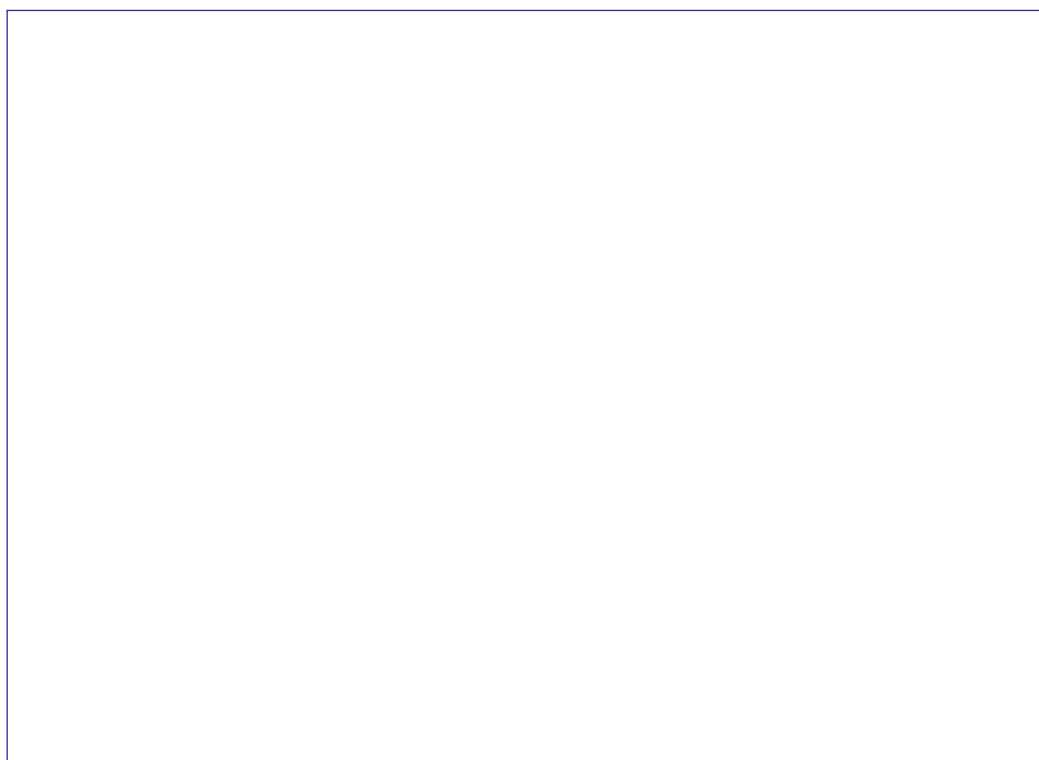
N° 21

décembre 1998

SAMUDRA

REVUE

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE



L'ATELIER D'ACCRA
LA PÊCHE AU MALI
ALERTE AU CYCLONE
LE DROIT DES MARINS
LES COOPÉRATIVES DE PÊCHE AU JAPON
DIVISIONS SYNDICALES EN NORVÈGE
LES ÉCOLABLES
EL NIÑO ET LA NIÑA
LES FEMMES DANS LA PÊCHE AU PÉROU
BRÈVES

Sommaire

SAMUDRA n 21 décembre 1998 Revue de l'ICSF paraissant trois fois par an

☐	EDITORIAL	1
☐	AFRIQUE Journées de formation à Accra	3
☐	MALI Une invasion venue des côtes	9
☐	INDE Alerte au cyclone	10
☐	LE DROIT DES MARINS Il faut réagir	13
☐	JAPON L'histoire d'une réussite	14
☐	NORVEGE Les voix discordantes du syndicalisme	17
☐	COMPTE-RENDU Dures à coller ces étiquettes !	22
☐	PEROU La nature qui souffle le chaud et le froid	26
☐	QUESTIONS DE GENRES Les femmes aussi prennent du poisson	33
☐	DOCUMENT Mondialisation des kilowatts excédentaires	36
☐	DOCUMENT Un nouveau forum pour l'ICSF	40
☐	COURRIER DES LECTEURS Tout le monde ne joue pas le jeu	43
☐	LIVRES A qui appartient l'espace intertidal ?	44
☐	BREVES Nigeria, Japon, Canada, Inde Pakistan, Brésil, Asie du sud-est	46

Les subventions : du pour et du contre

Les capacités de pêche excédentaires constituent l'une des principales causes de la surpêche. Cette évidence a été le thème central de la récente réunion de la Consultation de la FAO sur la gestion des capacités de pêche, la gestion des pêcheries de requins et la capture accidentelle des oiseaux marins par les palangriers (voir page 36). Entre 1970 et 1989, selon les chiffres de la FAO, le tonnage de jauge brute de la flotte mondiale est passé de 13,6 millions à 25,3 millions. La pêche industrielle représente les trois-quarts de la capacité totale, environ 75 pour cent des investissements et 75 pour cent également de la production mondiale. La situation se complique encore davantage du fait que les nouveaux navires disposent de moyens techniques beaucoup plus puissants. A tonnage égal, l'efficacité d'un bateau construit dans les années 70 n'a rien à voir avec celle d'une unité toute récente.

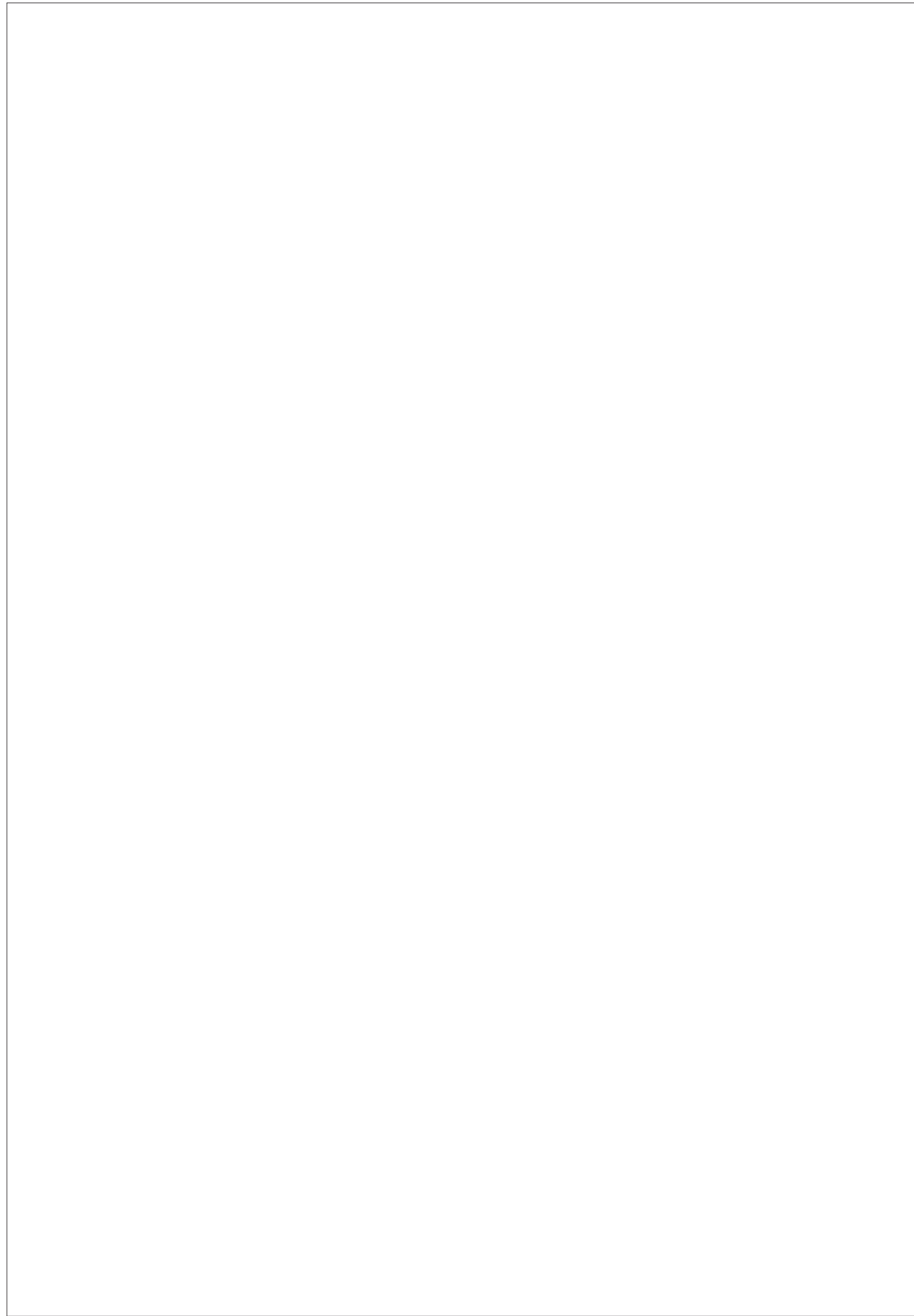
Au cours des années 80, la capacité de pêche mondiale augmentait dangereusement de 4,6 pour cent, c'est-à-dire presque deux fois plus rapidement que les quantités moyennes débarquées. La FAO souligne qu'une telle augmentation a été rendue possible par l'accroissement des aides et subventions diverses dont bénéficiait le secteur de la pêche. En 1993 cette organisation a clairement exposé le lien qui existe entre subventions et surcapacité. Depuis, un peu partout dans le monde, on accorde davantage d'attention à cet aspect des choses. Mais il reste à déterminer ce qui parmi les financements publics constitue effectivement des subventions. Dans les pays en développement, la documentation sur le chapitre aides et subventions est particulièrement indigente. Il est clair malgré tout que le niveau des subventions, au moins dans les pays de l'OCDE, est assez élevé. Dans son étude publiée récemment par la Banque mondiale, Matteo Milazzo estime qu'entre 15 et 20 millions de dollars d'aide accordés à la pêche mondiale génèrent, du fait de la surcapacité, des effets nocifs sur l'environnement. Il souligne que ces aides représentent 20-25 pour cent des revenus de la pêche et qu'elles sont comparables aux subventions dont bénéficient les producteurs de protéines concurrentes.

Comme nous l'avons dit plus haut, ces subventions continuent à aggraver l'excédent de capacité de pêche. Dans le cadre d'accords internationaux et de sociétés conjointes, ils encouragent aussi le transfert d'un certain nombre d'unités dans les eaux de pays à faible revenu et déficit vivrier. Du coup les flottilles artisanales de ces pays, pourtant très performantes et précieuses pour l'économie locale, se retrouvent souvent en position désavantageuse. En l'absence de systèmes de suivi et de surveillance vraiment efficaces, et l'état du pavillon n'assurant pas un contrôle suffisant, plusieurs de ces accords (passés entre des pays en développement et l'Union européenne ou la Chine, par exemple) mettent à mal les moyens d'existence de populations littorales généralement défavorisées.

Subventions et crédits à taux préférentiel constituent aussi des distorsions économiques qui alimentent également une croissance anarchique des flottes industrielles, même dans les pays en développement. Ces grosses unités utilisent souvent des méthodes de pêche non sélectives qui font des dégâts. Et elles ne pourraient même pas assurer leur rentabilité sans l'aide reçue.

Répetons que cette aide gonfle l'excédent de capture et encourage sa délocalisation vers des pays tiers. Il faut la remplacer par des mesures incitatives qui permettraient de mieux gérer les pêcheries (droits d'accès, systèmes de retrait de flotte...). On pourrait également faire appel à d'autres moyens : formation des pêcheurs à l'emploi de techniques plus sélectives, mise en place d'une pêche responsable, avec changement éventuel de « métier » ou même de profession.

Pour ce qui est de la petite pêche utilisatrice d'une forte main-d'œuvre, telle qu'elle existe dans les pays en développement, il serait peut-être justifié de maintenir les aides actuelles, au moins sur le court terme, du fait de leur dimension sociale : dans bon nombre de pays en développement, elles sont souvent utilisées pour atténuer les effets nocifs de la pêche industrielle sur le secteur artisanal. Dans ce contexte il ne serait pas opportun de supprimer les aides à la petite pêche, à la pêche artisanale tant que des règles du jeu équilibrées n'auront pas été arrêtées. On ne peut pas remettre en cause l'aide au secteur artisanal aussi longtemps qu'on n'aura pas résolu les problèmes créés par les subventions accordées à la pêche industrielle.



Compte-rendu

Au cours d'un stage de formation organisé par l'ICSF à Accra (Ghana) du 17 au 28 août 1998, les participants ont pu aborder divers aspects de la pêche, de l'analyse sociologique et des stratégies d'organisation

La pêche représente en Afrique une importante source de nourriture, d'emplois et de revenus. Cela est particulièrement vrai pour un secteur artisanal très actif qui fait vivre d'importantes populations maritimes et qui contribue de façon très appréciable à l'économie locale et à la sécurité alimentaire. Mais les évolutions constatées au cours des dernières décennies font peser des menaces de plus en plus sérieuses sur la ressource et l'existence même des communautés de pêcheurs.

La pêche industrielle qui utilise des méthodes de capture sans doute fort efficaces mais non sélectives a connu une rapide expansion en Afrique, ce qui a entraîné une croissance exponentielle de l'effort de pêche dans l'ensemble de la région et une surexploitation de la ressource en de nombreux secteurs. Cette situation est encore exacerbée par le fait qu'un certain nombre d'Etats de la région ont pour habitude de signer des accords de pêche avec l'Union européenne et d'autres pays pratiquant la pêche lointaine. Des navires industriels, bénéficiant souvent de subventions élevées, accèdent ainsi aux ressources halieutiques locales. A cause de l'amenuisement des stocks, les conflits entre le secteur artisanal et le secteur industriel sont de plus en plus fréquents. Les frais d'exploitation augmentent, les recettes diminuent, les petits pêcheurs ont du mal à rester dans la course.

Les femmes qui participaient traditionnellement à la transformation et à la commercialisation du poisson sont touchées à la fois par la raréfaction de la ressource, la dégradation des habitats, l'amenuisement des stocks et l'industrialisation du secteur de la transformation.

Dans de nombreux pays africains le secteur artisanal est confronté à de tels problèmes. Or, à l'exception notoire du Sénégal, les pêcheurs sont mal organisés tant sur le plan économique

que politique. Au cours des années passées, des efforts sporadiques ont été réalisés par les pêcheurs pour défendre leurs intérêts. C'est le cas au Ghana, en Afrique du Sud, en Guinée-Conakry, à Madagascar, au Bénin. Ces initiatives, souvent soutenues par des Ong locales ou internationales, sont fréquemment circonscrites dans l'espace. Elles ont besoin d'être renforcées tant au niveau national que régional.

C'est dans ce contexte qu'à la demande de TESCOD (Technical Services for Community Development), une Ong qui travaille auprès des communautés de pêcheurs au Ghana, l'ICSF a organisé le stage de formation d'Accra à l'intention de personnes impliquées dans ce milieu. Cette requête était également soutenue par des associations travaillant auprès des pêcheurs sénégalais. Et l'on décida d'inviter aussi d'autres associations de ce type basées ailleurs en Afrique. Il s'agissait de les faire se rencontrer pour qu'elles réfléchissent ensemble sur les problèmes communs (dégradation de la ressource, politiques inadaptées...) des pêcheurs de la région et qu'elles renforcent leurs relations dans un esprit de coopération.

Objectifs de la formation

Les objectifs retenus étaient les suivants :

- permettre aux participants de mieux comprendre les problèmes de développement et de gestion du secteur de la pêche, tout particulièrement en Afrique ;
- développer chez eux des aptitudes à mieux voir, juger et agir ;
- faciliter des échanges d'expériences et la mise en réseau des diverses associations qui travaillent auprès des populations de pêcheurs artisans en Afrique.

Ont participé à ce programme vingt-trois personnes venues de neuf pays : Afrique du Sud, Bénin, Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée-Conakry, Madagascar, Mozambique, Sénégal. La plupart étaient membres d'Ong impliquées dans le secteur de la pêche (Bénin, Cap-Vert, Ghana, Guinée-Conakry, Madagascar, Sénégal).

Il y avait deux participants du CNPS (Collectif national des pêcheurs artisanaux du Sénégal). Les trois participants venus du Mozambique appartenaient à l'IDPPE, un organisme officiel chargé d'aider la petite pêche sur le plan des techniques de production et du développement socio-économique.

Les Sud-Africains étaient membres de Informal Fishing Communities, une association qui dans le nouveau contexte du pays lutte pour que soient reconnus officiellement aux pêcheurs traditionnels des droits d'accès à la ressource. L'équipe d'animation était composée de personnes ayant une vaste expérience du travail auprès des populations maritimes et de leurs associations. Certaines étaient Africaines, d'autres venaient de l'extérieur.

Un questionnaire avait été envoyé aux participants avant le stage pour rassembler des données sur divers aspects de la pêche maritime. A partir de ce document ils devaient préparer un rapport sur les conditions dans leur pays, notamment les évolutions récentes. Le premier jour a été consacré à la présentation

de l'ensemble de ces rapports. Cela a donné le ton et permis d'arrêter le programme pour la suite des travaux.

La session a duré douze jours et les thèmes suivants ont été abordés :

- Le développement de la pêche dans le contexte ouest-africain ;
- Le développement de la pêche mondiale dans le contexte du débat sur le développement ;
- Cadre pour une analyse sociologique ;
- Savoir s'organiser et arrêter des stratégies ;
- Les accords internationaux qui concernent la pêche ;
- Les accords de pêche ;
- Les divers types de gestion de la pêche.

Pour la plupart des séances de travail consacrées à ces thèmes, la documentation était préparée par le secrétariat de l'ICSF et mise à la disposition des participants en anglais et en français. Les choses étaient organisées dans un esprit participatif et l'on faisait à chaque étape appel au vécu de chacun. A plusieurs reprises, des groupes de travail ont été constitués afin de stimuler le débat et la réflexion et utiliser au

mieux le savoir et l'expérience des participants. Après chaque session de deux jours l'équipe d'animation se réunissait avec quelques personnes choisies par les divers groupes pour obtenir des informations en retour et inclure leurs suggestions dans le corps du programme. Les travaux se déroulaient en anglais ou en français, avec une interprétation simultanée.

Ce stage a fourni aux participants une occasion idéale pour identifier les problèmes des pêcheries dont vivent les communautés qu'ils représentaient. Ils ont pu également réfléchir au type de développement vers lequel ils souhaitaient tendre.

Ils ont ainsi affirmé avec force que la croissance économique devrait conduire à plus de justice (y compris entre les sexes), à l'amélioration des conditions de vie et à une exploitation durable des ressources naturelles. Ils étaient bien conscients que la modernité et le progrès technique ne sont pas toujours et forcément synonymes de « développement ». Dans le secteur de la pêche, en tout cas, cela est plus qu'évident : il suffit de constater les destructions causées par des « techniques modernes » et la surpêche. Dans la plupart des régions de la planète les ressources halieutiques et les populations maritimes sont dans une situation de crise.

Le stage a aussi permis aux participants de mieux apprécier l'intérêt des connaissances et des systèmes traditionnels de gestion des pêcheries. Bien que ces pratiques aient pris corps au cours de nombreuses générations qui étaient en contact constant avec l'écosystème, on les considère aujourd'hui comme obsolètes et inefficaces. Il y a des exceptions cependant: au Sénégal, par exemple, les pêcheurs continuent de préférer la pirogue traditionnelle. Les participants ont pensé que les savoirs traditionnels et les systèmes de gestion communautaires des pêcheries présentent encore de nos jours un grand intérêt.

Ils ont aussi souligné qu'il importait de remettre en cause les techniques et les systèmes de valeurs « modernes », notamment lorsque la production vise fondamentalement le profit et non pas la satisfaction des besoins ordinaires. Le système actuel cherche à créer de plus en plus de besoins et d'accroître sans cesse le profit. Les gens consomment plus que nécessaire. Ils détruisent ainsi les ressources naturelles et mettent en danger leur avenir. Les

participants ont bien senti qu'un nouveau système de valeurs semblait nécessaire. Dans l'idéal il serait basé sur les notions de « soin et de partage » et viserait au bien-être du plus grand nombre et non plus uniquement à l'accroissement des richesses.

Pour qu'il y ait un développement durable de la pêche, les participants ont énuméré un certain nombre de conditions : bonne organisation des pêcheurs à tous les niveaux, contrôle et gestion de la ressource au niveau local, consultations régulières avec tous les acteurs du secteur de la pêche, utilisation de techniques appropriées particulièrement adaptées aux conditions locales, utilisation d'engins et modes de capture sélectifs par les pêcheurs artisans à la fois conscients de leurs droits et de leurs responsabilités, interdiction de la pêche industrielle lorsqu'il y a usage de techniques destructrices, développement d'une aquaculture durable tournée vers la satisfaction des besoins locaux et non plus vers l'exportation, élimination du gaspillage à tous les niveaux et à tous les stades (en utilisant les captures accessoires, par exemple), amélioration de la sécurité en mer grâce aux techniques disponibles, micro-entreprises de transformation du poisson gérées de façon communautaire, approche régionale de la gestion des pêcheries (car le poisson se déplace).

Les participants ont souligné la nécessité d'œuvrer en faveur d'une pêche durable où la nature, les hommes et les femmes gardent leur importance, où le poisson reste avant tout un moyen d'existence. Pour y parvenir, il faudra travailler sur trois points essentiels : informer et former, peser sur l'orientation des politiques gouvernementales, renforcer les organisations de pêcheurs.

Plans pour l'avenir

Tout au long des débats, les participants ont clairement dit qu'ils allaient œuvrer de façon systématique au développement d'une pêche durable tant sur le plan local que régional.

Ceux qui venaient de l'Afrique de l'Ouest ont décidé de collaborer dans les domaines suivants : renforcement des organisations de pêcheurs, participation accrue de ces organisations à la gestion de la ressource au niveau local et au niveau national, renforcement des contacts au niveau régional, renforcement des circuits de commercialisation régionaux, échange des connaissances en matière de techniques

Le stage d'Accra (Ghana)

Voici le texte de la déclaration faite, le 28 août 1998, par les participants au terme du stage de formation d'Accra qui portait sur la pêche, l'analyse sociologique et les stratégies d'organisation en Afrique.

« Apportant notre soutien au secteur de la pêche artisanale dans neuf pays d'Afrique Afrique du Sud, Bénin, Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée-Conakry, Madagascar, Mozambique, Sénégal- nous exprimons ici notre préoccupation face à l'aggravation de la crise dans la pêche et de ses conséquences sur la sécurité alimentaire. Des millions d'hommes et de femmes qui dépendent des activités de pêche tant sur le plan économique que social et culturel constatent que leur mode de vie et ; leurs moyens d'existence sont de plus en plus menacés,

Les grosses entreprises étrangères de pêche et de transformation des produits de la mer manipulent les responsables politiques et mettent en danger l'avenir des petits pêcheurs partout dans le monde. Elles sapent la souveraineté des Etats et des gouvernements qui sont réduits à un rôle d'exécutants.

La surcapacité grandissante de la flotte mondiale et la délocalisation croissante d'une partie de cet excédent dans les ZEE de certains pays africains exacerbent encore le problème.

Les 70 pays dits A.C.P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique) sont souverains, ils ont d'importantes ressources halieutiques, ils ont le nombre pour eux. Et pourtant ils n'ont aucun pouvoir de négociation, que ce soit pour les accords de pêche ou pour la Convention de Lomé. Cet état de chose trouve son origine dans un ensemble de facteurs historiques complexes qui ont conduit à la dépendance et à une désintégration de leur économie,

Les accords de pêche «! de nouvelle génération» signés entre l'UE et les pays A.C.P. encouragent la création et le développement de sociétés conjointes. Tous au long du processus de négociation, les organisations professionnelles de la petite pêche restent en marge.

On constate de la part des gouvernements et des institutions internationales une réticence à informer et à communiquer avec le public, en particulier avec les communautés de pêcheurs. Perdant le contrôle de leurs ressources traditionnelles, les pêcheurs se désintéressent des politiques de gestion qui ne tiennent pas compte de leurs intérêts à long terme. Et l'on voit apparaître de plus en plus dans le secteur artisanal des méthodes de pêche intensives et destructives qui font peser une menace sur les

stocks et par conséquent sur l'avenir même des pêcheries.

En matière de politiques de développement et de pratiques sur le terrain, il y a un manque de transparence. Entre ces deux pôles on constate souvent des contradictions évidentes. Et entre les différents acteurs impliqués dans le développement de la pêche il existe un défaut de collaboration et de coordination.

On manque d'informations sur le rôle des femmes dans la pêche artisanale traditionnelle. La société ne l'apprécie pas à sa juste valeur. Les femmes sont donc marginalisées et ne participent pas au processus décisionnel.

Le long du littoral, pollution et dégradation de l'environnement sont en augmentation du fait de l'activité humaine en mer et à terre.

Les nouvelles formes de développement qui apparaissent sur la côte, le tourisme notamment, laissent de côté les populations littorales qui perdent l'accès à leurs milieux de vie traditionnels.

Sur le marché international, il existe une forte demande pour la crevette et d'autres espèces de bonne valeur commerciale. Nous craignons de voir bientôt apparaître sur la côte ouest-africaine des installations d'aquaculture intensive, ce qui aurait des conséquences négatives irréparables sur l'écosystème et les communautés littorales, comme cela a été le cas en beaucoup de parties du monde.

Les conditions de travail des marins embarqués sur ; des gros navires de pêche étrangers sont inhumaines. Elles sont contraires aux normes internationales reconnues en matière de travail et de ; sécurité.

Nous sommes bien conscients que d'une façon générale les pêcheurs africains ne sont pas bien organisés, ils ne peuvent donc pas lutter contre les répercussions défavorables de politiques économiques aussi bien mondiales que nationales. Cela rend également difficile le débat sur des questions qui devraient être traitées au niveau régional.

Nous savons que les pêcheurs des pays du Nord connaissent aussi des problèmes semblables, Il faut donc que tous les pêcheurs artisans du monde renforcent leurs contacts pour un partenariat plus efficace. Face à tous ces problèmes, nous nous engageons à faire de notre mieux pour développer une pêche durable qui permettra aux populations maritimes d'aujourd'hui et de demain de vivre convenablement ».

traditionnelles de transformation du poisson. Les participants sont convenus d'œuvrer à l'élaboration d'un plan d'action concret afin de pouvoir réaliser ces objectifs. Ils ont décidé la création d'une petite équipe d'animation regroupant des représentants de TESCOOD (Ghana), ADIPEG (Guinée-Conakry), CNPS (Sénégal) et CREDETIP (Sénégal) pour faciliter ce processus. Les représentants de l'Afrique australe ont également vivement souhaité la mise en place d'un réseau où se retrouveraient des associations de pêcheurs des pays de leur région : Madagascar, Mozambique, Afrique du Sud, Angola, Namibie.

En résumé, cestage a permis aux personnes qui y ont participé de s'informer afin de mieux voir, juger et agir. Leur travail auprès des communautés de pêcheurs gagnera en efficacité. Et ils sauront mieux à l'avenir comment travailler ensemble en réseau. **3**

Ce compte-rendu a été rédigé par Chandrika Sharma, animatrice du Programme d'action de l'ICSF

Une invasion venue des côtes

Le Mali importe de plus en plus de poissons de mer, ce qui ne fait pas du tout l'affaire des pêcheurs de poissons d'eau douce

Le Mali est un pays enclavé où la pêche tient cependant une place très importante. Selon une étude de la FAO, il y a environ 71 000 pêcheurs qui avec leurs 25 000 pirogues produisent quelque 100 000 tonnes de poisson chaque année. Et 213 000 personnes vivent aussi d'activités liées à la pêche. Au cours des années 80, après la grande sécheresse, la consommation annuelle par habitant est passée de 6 kg à près de 9 kg, ce qui correspond pratiquement à la moyenne en Afrique sub-saharienne. Pendant des générations le poisson qui abondait dans les principaux cours d'eau soutenait une pêche essentiellement familiale.

Comme on peut le lire dans un article paru en novembre 1997 dans le bulletin bimensuel Bonga, édité par le Programme régional pour la transformation du poisson en Afrique de l'Ouest financé par l'Union européenne, le Mali est actuellement envahi par le poisson de mer. Ces importations constituent une très sérieuse concurrence pour le poisson local.

Deux principaux facteurs jouent en faveur du poisson importé au détriment du poisson d'eau douce du pays : l'offre est plus régulière et les prix sont moins élevés. Citons Aminata Konta qui est femme de pêcheurs : « Je ne peux plus fournir à ma clientèle uniquement avec la production de mon mari, alors qu'en poisson de mer le choix est abondant et varié. Et le poisson malien coûte environ 1 300 francs CFA le kg tandis que le poisson de mer est seulement à 750 francs. Ce n'est pas que les gens préfèrent ce poisson, mais il est tellement meilleur marché et il est plus charnu ».

Cette préférence pour le poisson de mer a aussi d'autres causes. Les habitudes alimentaires changent. L'attiéké, un plat typique de la Côte-d'Ivoire, est de plus en plus populaire. Et les poissonnières vous répètent sans cesse que pour préparer un bon attiéké il faut du poisson de mer !

Comme il ne coûte donc pas cher et que la demande est forte, ce poisson fait maintenant l'objet d'un commerce actif. Il arrive de Côte-d'Ivoire, du Sénégal, de Mauritanie. Actuellement celui qui vient de Mauritanie est particulièrement abordable puisqu'il se vend autour de 450 francs le kg. Les services douaniers estiment que ces importations représentent plusieurs milliers de tonnes.

A Bamako, les poissonnières s'organisent de leur mieux. « Nous passons sans arrêt des commandes mais il y a seulement un nombre limité de négociants pour nous approvisionner », dit l'une d'entre elles.

Tout cela n'est pas sans conséquences pour les pêcheries locales. « Certains jours quand arrive le soir, nous devons jeter le poisson qui a été pris le matin. Il n'y a pas de frigo dans ma maison, et je n'ai pas d'autre moyen pour conserver le poisson. Je pourrais sans doute le fumer si c'était avantageux, mais ce n'est pas le cas ». Elle pense qu'il faudrait taxer beaucoup plus le poisson importé. Par contre, le gouvernement devrait baisser les taxes sur les filets et autre matériel de pêche. L'invasion du poisson de mer déstabilise les moyens d'existence de beaucoup de gens qui vivaient de la pêche traditionnelle au Mali. 

Texte rédigé par Brian O'Riordan, de l'ITDG, d'après l'article Invasion du poisson de mer de Alexis Kalamby, paru dans Bonga en novembre 1997

Calamités naturelles

Alerte au cyclone

Sous les auspices de la FAO, un projet pilote visant à préparer les populations d'un certain nombre de villages littoraux à faire face aux cyclones est en cours

Le Programme de formation de la FAO sur la sécurité en mer pour réduire les pertes en vies humaines parmi les pêcheurs lors de la survenue de cyclones a été lancé à la suite de celui de novembre 1996 qui avait fait de nombreuses victimes dans le secteur de Godavari Est, Etat d'Andra Pradesh en Inde. Balusuthippa, Bhairavapalem et les hameaux environnants avaient été les plus touchés. Le projet a donc visé tout particulièrement cet endroit.

D'après l'étude de base commandée par la FAO, la plupart des 1 435 victimes se répartissaient en deux groupes distincts : 830 d'entre elles capturaient des larves de crevettes sur les bancs de sable et des îlots un peu éloignés tandis que 569 autres périrent lorsque , leurs chalutiers chavirèrent. A terre dans les villages il y a eu très peu de victimes. C'est pour cela que le projet cherche à réduire avant tout la vulnérabilité de ces deux groupes. Les chalutiers partent souvent pour plusieurs jours alors que les pêcheurs qui utilisent des navas et autres embarcations de ce genre font des sorties beaucoup plus courtes. Observant soigneusement les signes du temps, ces derniers évitent généralement de se faire surprendre par des conditions météorologiques difficiles.

On cherchera donc à expliquer à ces gens la nature des cyclones pour qu'ils gardent confiance en eux-mêmes et réagissent mieux aux signes avant-coureurs. On fera des démonstrations avec des postes à transistor et des radiotéléphones VHF pour encourager leur usage. Une centaine d'appareils VHF fournis par ce projet seront installés sur les chalutiers surtout et dans les villages. Ces derniers seront mobiles pour être déplacés en cas de besoin dans d'autres localités. Les bureaux du district Collector (= préfecture) seront pareillement équipés. Sur la côte deux stations VHF avec une antenne de 30 m et du personnel en permanence compléteront le réseau prévu. Les opérateurs recevront une formation pour

lancer à temps des avis d'urgence en direction des villages et des chalutiers. En temps ordinaire ils diffuseront des bulletins météo et des informations concernant la pêche.

Les chalutiers pourront échanger directement entre eux et avec d'autres embarcations des renseignements météo, ce qui leur permettra de prendre plus facilement les décisions qui s'imposent si le temps se détériore sérieusement.

Le projet prévoit également de mettre à la disposition des chalutiers au moins cinquante radeaux de sauvetage. Ceux-ci seront basés sur un modèle standard des garde-côtes américains adapté par des spécialistes de l'architecture navale de la FAO pour être construits dans des chantiers locaux. Un prototype testé à Kakinada a été bien accepté par les propriétaires de bateaux, les pêcheurs et la Direction des pêches. Chaque radeau peut facilement maintenir dix personnes à flot.

Au cours du cyclone de 1996 la plupart des pêcheurs périrent noyés après que leur bateau eut chaviré. Il n'y avait à bord aucun équipement de survie. On sait bien que ces bateaux ne respectent pas la réglementation des pêches maritimes qui exigent pourtant la présence à bord de gilets et de bouées de sauvetage. On sait aussi que dans la pratique très peu de marins savent passer comme il faut ces gilets. Us n'ont pas confiance dans cet équipement, et les armateurs ne cherchent pas à savoir si les gens à bord sont prêts à l'utiliser.

Le radeau de sauvetage

Le radeau de sauvetage, qui trône normalement sur le toit de la passerelle, est facilement accessible et on se porte vers lui instinctivement. Il peut être fabriqué sur place pour un coût relativement modique. Il reste probablement moins cher que dix gilets de sauvetage. Au début les équipages vont sans doute réclamer de plus en plus qu'il y en ait un à bord avant que la réglementation n'en fasse

une véritable obligation. Quant aux ramasseurs de larves de crevettes, il faut pouvoir les ramener des zones exposées éloignées sur lesquelles ils travaillent avant que la détérioration des conditions atmosphériques ne rende la chose impossible. Comme on l'a dit plus haut, on est beaucoup plus en sécurité dans les villages que sur ces lieux de pêche. Une équipe de vingt agents du projet initie actuellement les villageois sur le comportement à adopter en cas de conditions météo particulièrement violentes. Ils vont constituer des équipes d'intervention composées de volontaires dans une trentaine de villages. Et dans chaque village ils vont aider à la mise en place d'un plan d'urgence collectif qui sera concrétisé par des exercices. Ces dispositions ont pour but de compléter le Plan d'urgence anticyclone organisé par les pouvoirs publics et d'aider dans sa tâche l'administration locale.

Les plans d'urgence locaux auront deux volets principaux qui seront développés et mis en pratique par les équipes d'intervention locales : phase de préparation au cours des semaines qui précèdent la période des cyclones, mesures à prendre en cas d'apparition imminente d'un cyclone. Ces mesures, qui pourront varier suivant les endroits, comprendront notamment

- la collecte et l'entreposage de nourriture, de carburant et d'eau dans des maisons sûres et dans des abris au cours des semaines qui précèdent l'époque habituelle des cyclones;

- l'écoute continue des bulletins météorologiques et la diffusion de l'information parmi la population ;
- plans pour venir en aide aux malades, infirmes, personnes âgées ou handicapées, aux femmes enceintes en cas de cyclone ;
- plans d'évacuation des ramasseurs de larves de crevettes des lieux de travail exposés pour les ramener à terre dans des abris ou des maisons sûres.

On essaiera aussi, dans le cadre de ce projet, de mettre à la disposition des équipes de secours un matériel de base, postes à transistor et chapeaux jaunes résistants qui serviront à la fois à protéger ces volontaires et à bien les identifier dans une situation critique.

Autres moyens

Dans certains villages on manque de bateaux à moteur pour évacuer les ramasseurs de larves de crevettes. Le projet dispose de douze moteurs diesel qui seront installés sur des navas dans les villages où il y a beaucoup de gens à pratiquer cette cueillette mais peu d'embarcations motorisées. Les propriétaires qui profiteront de ces moteurs s'engageront à participer à l'évacuation des ramasseurs en coordination avec l'équipe de secours en cas d'alerte au cyclone.

Il est également prévu de réaliser une vidéo pour bien montrer l'importance d'une écoute attentive des bulletins météo et des

dispositions à prendre dans les villages au cours des semaines qui précèdent la période des cyclones. Le directeur de Doordarshan (chaîne nationale de télévision publique) à Hyderabad a offert ses moyens techniques pour produire cet outil pédagogique.

Une réunion de travail dont le thème sera « Mesures pour réduire les pertes en vies humaines chez les pêcheurs au cours de cyclones » doit avoir lieu du 1 au 3 février 1999. On analysera à cette occasion les événements de novembre 1996 pour en tirer les leçons. On verra comment d'autres pays réagissent à des calamités de ce genre et ce que l'on peut apprendre de l'expérience en cours à ce stade. On espère aussi qu'au terme de cette réunion les participants adopteront des recommandations concrètes qui contribueront dans l'avenir à réduire le nombre de victimes.

Le projet propose aussi à ses agents un plan d'action qui devrait aider les populations maritimes à être mieux informées et conscientes de certaines choses:

- causes, caractéristiques et déroulement d'un cyclone, effets provoqués, difficulté de prévoir son parcours, utilité évidente des bulletins diffusés par la Météorologie nationale et All India Radio, et tout particulièrement leurs avis de cyclone ;
- dispositions individuelles et collectives qu'il est possible de prendre pour mieux résister au cataclysme ;
- mesures qui seront prises par les pouvoirs publics pour leur venir en aide dans une situation d'urgence.

Les vingt animateurs du Projet travailleront en collaboration étroite avec les bénévoles pour faciliter la mise en place d'équipes de secours dans chaque village et l'élaboration du plan d'urgence collectif. On espère que ces équipes et les localités concernées se sentiront ainsi vraiment impliquées.

Le contenu de ces plans d'urgence sera plus ou moins identique, à quelques détails près pour tenir compte de la situation géographique et des conditions locales.

Il ne suffit pas que les choses fassent bien sur le papier. Pour que le projet soit une réussite, il

faut encore que les équipes de secours donnent la preuve que le plan d'urgence peut marcher et durer. Espérons bien sûr qu'il n'aura pas à subir le test final, celui d'un vrai cyclone. Si cela se produit cependant, le travail réalisé actuellement par les animateurs et l'intervention des équipes de secours permettront sans doute de sauver des vies et de soulager les souffrances.



Article écrit par Paul Calvert, consultant indépendant qui a travaillé pour Intermediate Technology Development Group (Royaume-Uni)

Il faut réagir, il faut protester

Les cas d'abus concernant des membres d'équipages étrangers sur des bateaux de pêche sont de plus en plus nombreux. Il ne faut pas laisser faire

La Fédération internationale des ouvriers du Transport (ITF) reçoit régulièrement des rapports alarmants sur des abus dont seraient victimes des marins étrangers travaillant à bord de navires parfois sous pavillon national, parfois sous pavillon de complaisance. Ces informations qui étaient au début généralement fragmentaires laissent transparaître maintenant une réalité plus concrète : il s'agit bel et bien de violations des droits de l'homme et du droit syndical.

On a cité des cas d'agression physique et sexuelle. Des marins ont été mis aux fers pour les empêcher de s'enfuir lorsque le navire était à quai. Des marins se sont jetés à l'eau pour tenter d'atteindre le rivage afin de pouvoir recevoir des soins. Ce problème a fait l'objet de discussions au sein du comité permanent de la section Pêche de l'ITF, et il a été décidé qu'il était temps de réagir.

Il va sans dire qu'à l'ITF on est choqués par de telles situations et déterminés à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre cela. Je demande donc aux inspecteurs de l'ITF et aux syndicats affiliés à la section Pêche de fournir toute information utile pour nous permettre d'évaluer l'étendue de ce phénomène et de présenter un dossier circonstancié aux organismes internationaux concernés, en particulier l'OIT.

L'ITF envisage de s'attaquer à ce problème sous deux angles. La première démarche consiste à rassembler une documentation prouvant que ces abus constituent dans certains cas une pratique institutionnalisée et systématique. Nous cherchons donc à réunir le plus de renseignements possibles dans le temps. L'autre angle d'attaque est de faire en sorte que l'ITF et ses membres affiliés adoptent à l'avenir une position très ferme. Si vous êtes au courant de cas de ce genre, entreprenez avec détermination les démarches nécessaires, contactez immédiatement le secrétariat de l'ITF et informez les autorités judiciaires de votre

secteur. Les coupables devront répondre de leurs actes devant la justice.

A cet égard, il faut noter que la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS) déclare expressément, en son Article 2, que la souveraineté de l'Etat côtier s'étend au-delà du domaine terrestre et fluvial (ports et havres) et englobe la mer territoriale. L'ITF soumettra l'affaire aux autorités de l'Etat du pavillon et de l'Etat du port. Si tous les autres recours échouent, nous sommes prêts à réclamer une enquête criminelle pour les cas les plus sérieux lorsque la législation le permet.

Formulaire de déclaration

Afin de corréler plus facilement les informations, pour le passé et pour l'avenir, nous avons en collaboration avec Amnesty International préparé un formulaire de déclaration. Remplissez un formulaire pour chaque cas et envoyez le tout à Tom Holmer du département Maritime de l'ITF. On demande aussi aux inspecteurs de l'ITF d'effectuer des visites de routine sur les navires de pêche étrangers qui entrent dans les ports de leur secteur et de prendre contact avec les équipages.



Appel lancé par Mark Dickinson, secrétaire général adjoint, sections des marins de commerce et des marins pêcheurs, ITF, ITF House, 49-60 Borough Road, Londres SE1 1DS (Royaume-Uni) tél. : 44 171 403 2733, fax : 44 171 357 7871

Coopératives de pêche première partie

L'histoire d'une réussite

Voici le premier article d'une série consacrée au pionnier du mouvement coopératif dans le secteur de la pêche au Japon

Nous autres à Hokkaido, l'île la plus septentrionale de l'archipel nippon, nous ne pouvons parler du mouvement coopératif sur notre île sans rappeler tout ce que Takatoshi Ando lui a apporté. Au cours de sa longue carrière, Ando a travaillé dans chacune des principales fédérations de pêcheurs d'Hokkaido (Dogyoren, Shingyoren, Shindoren) et dans la Fédération nationale (Zengyoren).

Depuis le moment où il a commencé à travailler dans la section Coopératives de pêche de l'administration préfectorale d'Hokkaido en 1923 jusqu'à son départ à la retraite en 1971 alors qu'il présidait la Fédération nationale, il a consacré toute son énergie au mouvement coopératif. C'est grâce aux bases solides établies par Ando au tout début de ce mouvement que l'Association des coopératives de pêche d'Hokkaido a pu prospérer.

Takatoshi Ando est né en 1894. Il était le deuxième fils d'une famille d'éleveurs de vers à soie dans le département de Fukushima. Après l'école primaire, il fut apprenti photographe dans sa ville natale, puis il se présenta à un examen de la fonction publique et devint policier.

Comme à l'époque il n'y avait pas grand chose à faire pour un policier dans les zones rurales, il disposait de beaucoup de temps pour étudier. Il prépara donc plusieurs examens et obtint plusieurs promotions. Puis il se présenta à un concours de l'administration centrale, si difficile que la plupart des diplômés de l'université y échouaient. En 1925, ayant été reçu, il fut chargé par l'administration préfectorale d'Hokkaido d'enquêter sur des opérations de pêche illégales.

Pour commencer son travail, il se mit à visiter les villages de pêcheurs de l'île. A cette époque, il y avait peu de lignes de chemin de fer à Hokkaido. Il se déplaçait donc souvent en

bateau ou en charrette et parfois à pied dans des tempêtes de neige.

Il était profondément choqué par les conditions de vie lamentables des pêcheurs. Et il acquit la conviction que la seule façon d'améliorer les choses dans ces villages était de créer des coopératives. Il décida bientôt de se consacrer au bien-être et à la prospérité de ces populations.

Aujourd'hui les villages de pêcheurs d'Hokkaido sont prospères, grâce aux multiples réussites d'Ando. Vers la fin de sa carrière, il raconta une bonne partie de ses expériences dans une autobiographie. C'est pour que les coopérateurs des pays étrangers puissent profiter de son exemple que j'ai décidé de traduire en anglais cet ouvrage.

Depuis quelque temps des visiteurs viennent d'autres pays asiatiques ou d'Afrique à Hokkaido pour étudier nos coopératives de pêche. Quand je raconte à mes auditeurs comment s'est développé notre mouvement coopératif, ils se montrent tout particulièrement intéressés par les origines de son développement et impressionnés par l'œuvre d'Ando. J'ai souvent parlé du travail énorme qu'il a accompli, puis j'ai pensé qu'il serait préférable de le laisser raconter lui-même les choses.

J'ai donc retenu les épisodes les plus importants et les plus appropriés de son autobiographie et je les ai racontés ici pour en faire bénéficier tous ceux qui sont impliqués dans la coopération maritime partout dans le monde. Je sais bien que le contexte historique, économique et social de votre pays peut être très différent de celui du Japon.

Mais je sais aussi que nous partageons tous les mêmes objectifs : l'indépendance économique et l'autonomie. Si vous trouvez dans le récit de nos luttes et de nos succès quelque chose d'utile, je serais amplement récompensé.

Les coopératives de pêche ont connu tant au niveau local qu'au niveau départemental de nombreuses difficultés, mais elles ont réussi à franchir bien des obstacles. Je suis persuadé que nous n'aurions pas réussi si nous n'avions pas gardé à l'esprit les principes qu'Ando nous avait inculqués au cours des ans. Il répétait tout le temps que le pêcheur doit toujours rester fort face à l'adversité et réaliser qu'il doit d'abord compter sur lui-même. Il disait aussi que tous les pêcheurs doivent s'unir et participer au mouvement coopératif, qu'en consolidant leur situation financière et leurs circuits de distribution coopératifs ils pourront également aider d'autres gens, d'autres organisations. Vous comprendrez sans doute de l'importance de ces principes et je souhaite que les populations de pêcheurs de chez vous soient prospères, comme celles d'Hokkaido.

Je voudrais préciser qu'Ando ne s'est pas, à vrai dire, assis à une table pour écrire son autobiographie. Il a dicté ses mémoires à une secrétaire qui consignait ses paroles Verbatim. Comme il lui arrive souvent de se répéter et que parfois il ne s'exprime pas très clairement, je me suis permis d'ajouter un mot, une expression, une phrase, ou d'en supprimer. Quoi qu'il en soit, je me suis efforcé de rester le plus fidèle possible à l'original. Mon collègue et moi-même espérons que ce travail vous donnera satisfaction.

Bref historique du mouvement coopératif

Les raisons qui ont conduit à la création des coopératives de pêche au Japon leur sont propres. On ne les retrouve pas à l'origine des coopératives d'agriculteurs ou de consommateurs. Les particularités de ce mouvement tiennent à l'histoire de la pêche japonaise et aux conditions de son développement.

L'apparition des coopératives modernes dans l'archipel nippon a coïncidé avec le développement du capitalisme. Dans la première partie du XIX^e siècle, les cultivateurs, les ouvriers et d'autres catégories de gens qui ne disposaient que de faibles ressources économiques commencèrent à créer des coopératives pour surmonter les difficultés dues au capitalisme en train de se répandre.

Au Japon le capitalisme n'a pris naissance qu'en 1868, avec la Restauration et le début de l'ère Meiji (Progrès). Pendant 250 ans les shogouns avaient maintenu le pays dans l'isolement avec une économie de type féodal.

Au cours de cette longue période, des coutumes et des habitudes avaient pris corps. Beaucoup d'entre elles sont encore évidentes de nos jours dans la façon d'être et de penser des Japonais.

Dans le passé féodal, quelque 300 seigneurs régnaient sur une multitude de villages de pêcheurs éparpillés le long des côtes japonaises. A leur service, il y avait des samouraïs qui collectaient l'impôt auprès des cultivateurs et des pêcheurs du fief. Le seigneur et ses soldats vivaient dans des localités fortifiées. Une fois l'an ils parcouraient le territoire pour prélever l'impôt. Mais ils ne s'occupaient pas de la gestion des lieux de pêche. Tant que l'impôt rentrait, cela ne les intéressait pas de savoir qui faisait quoi en mer, où, quand ou comment. Ils laissaient tout cela aux leaders des communautés locales qui en appelaient aux coutumes et aux règles de la collectivité pour régler les problèmes.

Après la chute du régime des shogouns en 1868, le gouvernement central essaya de consolider ses finances. L'une de ses principales décisions fut de déclarer que la mer était la propriété de l'Etat. Il pouvait ainsi contrôler directement les pêcheurs. Pour accéder aux lieux de pêche, ceux-ci devaient obtenir un permis moyennant le paiement d'un droit.

Cela créa évidemment des problèmes. Les gens furent très nombreux à demander un permis, de sorte qu'il y eut trop de pêcheurs à vouloir exploiter des ressources limitées. Et forcément des conflits éclatèrent entre pêcheurs et entre communautés. Comme l'administration locale n'était pas encore été suffisamment établie, le gouvernement ne pouvait pas gérer ces problèmes comme il aurait fallu. En 1886, pour trouver une solution, il adopta une Réglementation des organisations de pêcheurs. Ces dispositions encourageaient les pêcheurs de toutes les communautés à se regrouper au sein d'associations. Si aucune disposition ne concernait les permis de pêche, ce texte constituait cependant un premier pas vers un contrôle de l'accès aux lieux de pêche par les pêcheurs eux-mêmes selon les dispositions établies par leur association. C'est ainsi que furent plantées les graines qui donnèrent naissance aux coopératives.

En 1901 cette Réglementation des associations de pêcheurs fut remplacée par la Loi sur la pêche qui introduisit le nouveau concept de «droits de pêche », nouvelle étape essentielle

dans le développement des coopératives. Dès lors les associations de pêcheurs deviennent des organismes autonomes dotés du pouvoir de gérer les droits de pêche.

D'après la loi le système japonais est en principe ouvert à tous. La nouvelle loi sur les coopératives de pêche qui date de 1949 déclare que toute personne qui remplit les conditions nécessaires peut devenir membre d'une association locale. Il faut noter cependant que la plupart des coopératives peuvent restreindre les admissions afin d'éviter qu'un « métier » particulier n'attire trop de gens. Ce qui fait la force principale de ces coopératives c'est qu'elles ont collectivement la propriété des droits de pêche. C'est là un puissant ciment.

La première Loi sur la pêche a été promulguée en 1901. Depuis, la législation a été revue à plusieurs reprises. Les nouveaux textes ont introduit des dispositions portant sur la commercialisation, le transport, la transformation, l'épargne. Tout au long de cette évolution, les organisations de pêcheurs sont devenues progressivement polyvalentes.

Au cours des premières décennies de ce siècle arrivèrent au Japon un certain nombre de notions nouvelles venues de l'étranger, celles des Rochdale Pioneers (Royaume-Uni) ou de la Coopérative de Raiffeisen (Allemagne) par exemple. Le gouvernement créa la Banque centrale pour les coopératives industrielles et les Associations de pêcheurs devinrent les Associations coopératives de pêche qui purent donc bénéficier des services de cet établissement financier. Et, ce qui était tout aussi important, le gouvernement s'efforça de développer l'infrastructure : ports, routes, chemins de fer.

En ce temps là les négociants tenaient une grande place dans les communautés de pêcheurs. Avant chaque saison de pêche ils mettaient à la disposition des pêcheurs engins de capture, nourriture, vêtements et autres choses de première nécessité. Pour effacer leur ardoise (et pour compenser en partie les services ainsi rendus), les pêcheurs vendaient souvent une partie de leurs prises à ces négociants. Ils étaient bel et bien à leur merci.

Hokkaido était encore une région relativement neuve et peu développée. Le niveau de vie des pêcheurs était bien bas. Les leaders de leurs communautés, Ando tout particulièrement, comprirent qu'il fallait les libérer de cette

sujétion et que la seule façon d'y parvenir c'était de s'associer pour vendre et de pratiquer le crédit mutuel.

Il fallut beaucoup de temps avant que leurs efforts ne portent des fruits. Ce n'est qu'au milieu des années 60 qu'ils purent prétendre avoir obtenu quelques succès. Mais la réussite ils finirent par la connaître. Il y a beaucoup d'histoires à raconter sur ces années de gestation. Les récits d'Ando qui vont suivre sont particulièrement riches d'informations qui pourraient se révéler utiles. 3

L'autobiographie de Takatoshi Ando a été traduite, compilée et mise en forme par Naoyuki Tao et James Colyn. Tao est directeur général de Shidoren (Fédération pour l'éducation des coopératives de pêche d'Hokkaido) et responsable de son Centre de formation à Sapporo (Japon). Colyn travaille comme rédacteur au ESL Institute de Sapporo.

Voix discordantes

Les conflits d'intérêts entre petits pêcheurs et sociétés de pêche dans les eaux côtières ont donné lieu à un syndicalisme bipolaire

Depuis 1990 l'Association des pêcheurs norvégiens est contestée par une nouvelle organisation, le Syndicat des pêcheurs côtiers norvégiens dont les adhérents actuels pensaient que leurs intérêts étaient alors mal défendus par le syndicat unique.

C'était pourtant les petits pêcheurs qui en 1926 avaient fondé l'Association des pêcheurs norvégiens, laquelle allait devenir un puissant moyen d'action pour leur permettre d'acquérir des bateaux et établir des coopératives de vente. Leur lutte fut couronnée de succès. En 1938 ils réussissaient à obtenir du parlement la Loi sur le poisson brut. Et en 1951 ce fut la Loi sur la propriété des bateaux de pêche.

La Loi sur le poisson brut accordait aux coopératives de pêcheurs le droit exclusif de la première vente pour leur production et le droit de fixer le prix et les conditions de cette vente. La Loi sur la propriété des bateaux de pêche stipulait que seuls les pêcheurs embarqués avaient le droit de posséder un bateau. Elle interdisait donc la présence de capitaux extérieurs sur un bateau.

Dans les deux cas, la contre-attaque fut lancée par les grosses entreprises attirées par les profits à réaliser dans le secteur de la pêche. L'une d'entre elles était la multinationale de l'alimentaire Nestlé qui voulait établir une usine de transformation du poisson près de la Mer de Barents où se trouve la ressource. Nestlé prétendait qu'elle devait aussi posséder sa propre flottille de chalutiers pour assurer ses approvisionnements.

L'argent sait faire parler les gens. Le gouvernement norvégien finit donc par accepter de modifier la loi. Il autorisa la constitution d'une flottille de plus de cent chalutiers, possédée et exploitée par les usiniers, pour pêcher la morue et autres espèces démersales. Pour le hareng les choses prirent une autre direction. Au début il

s'agissait d'une pêche côtière qui au cours des années 60 et 70 se transforma en une pêche hauturière à fort apport de capitaux.

Cela conduisit à une exploitation excessive, à l'amenuisement des stocks et à leur effondrement. Alors seulement on soumit les facteurs de production à certaines règles, puis on ferma les pêcheries de hareng. Cela devint un secteur protégé, qui continua cependant à attirer les capitaux. Aujourd'hui il est totalement industrialisé et entre les mains de grosses sociétés.

Malgré la Loi sur la propriété des bateaux s'est donc développé un secteur fortement capitalisé. Afin d'accroître leur influence et leur pouvoir de négociation auprès de l'administration des pêches, ces gros opérateurs ont fondé, en dehors de l'Association des pêcheurs norvégiens, leurs propres associations d'armateurs.

Pendant de nombreuses années, il y eut donc dans la pêche norvégienne des associations régionales de pêcheurs côtiers regroupés au sein de l'Association des pêcheurs norvégiens, d'une part, et le groupe des sociétés de pêche organisées séparément au sein d'associations d'armateurs.

Un homme, une voix

En 1972 cependant, ces deux groupes fusionnèrent au sein de l'Association des pêcheurs norvégiens. Selon le principe qu'un homme égale une voix, le nombre des pêcheurs côtiers aurait dû être déterminant. Mais le pouvoir économique des sociétés de pêche se fit sentir.

Au sein de l'Association l'argent se mit à parler, et ce ne fut pas pour défendre la petite pêche qui en 1926 avait été à l'origine de cette organisation. Aujourd'hui, 70 pour cent des revenus issus de l'exploitation des ressources halieutiques norvégiennes vont au secteur non artisanal.

Dans les années 80 la pêche à la morue était en crise du fait de la raréfaction de la ressource. Il fut alors question d'introduire des quotas individuels transférables (QIT), ce qui fit ressortir au grand jour le conflit entre sociétés de pêche et pêcheurs côtiers.

Ces derniers étaient majoritairement opposés à ce système et à Flakstad, une localité des îles Lofoten où leur influence était prépondérante, le groupe local de l'Association des pêcheurs décida de constituer une opposition aux armateurs au sein même de l'Association.

Mais on considéra assez vite qu'une telle opposition n'était pas conforme au règlement. En conséquence, ceux qui en avaient pris l'initiative furent bientôt jugés indésirables dans l'Association.

Et c'est ainsi qu'en novembre 1990 fut constituée officiellement l'Union des pêcheurs côtiers. Si l'Association des pêcheurs n'avait pas envie de voir chez elle ces porte-parole convaincus du secteur côtier, elle n'avait pas envie de perdre sur le chapitre des cotisations. Car les ressources de l'Association provenaient en grande partie des taxes qu'elle prélevait sur la première vente du poisson.

Il n'est pas anormal qu'une organisation de pêcheurs retienne un certain montant sur les ventes qu'elle assure. Mais tout le monde ne savait pas que ce prélèvement comprenait une part destinée directement au financement de l'Association et payée par tous qu'ils fussent

membres ou pas. Lorsque les pêcheurs côtiers créèrent leur propre organisation ils réclamèrent que cette part lui soit versée et non plus à l'association concurrente qui ne les acceptait plus comme membres.

Les services qui assuraient les ventes, le ministère des pêches et l'Association des pêcheurs prétendirent que cette taxe était parfaitement légale. Et au ministère on ajouta qu'on préférerait que l'Association puisse s'exprimer au nom de l'ensemble du secteur de la pêche et qu'il importait de préserver son assise financière.

Le pouvoir en place

L'Union des pêcheurs côtiers se trouvait donc d'emblée confrontée à l'ancien pouvoir en place qui lui présentait un front uni. Pour continuer à exister il fallait porter l'affaire devant les tribunaux.

En janvier 1994, quatre membres de l'Union des pêcheurs côtiers portèrent plainte contre le plus grand et le plus renommé organisme de mise en marché. Après avoir perdu en première instance, ils finirent par gagner leur procès. Le 6 juillet 1997, la Haute Cour de Norvège leur donna entièrement raison, statuant que les prélèvements opérés en faveur de l'Association des pêcheurs n'étaient pas conformes à la loi. Et l'on mit un terme à cette pratique. Cette lutte avait bien servi la liberté d'association.

Certains prétendront que depuis que la Norvège fonctionne comme une démocratie les

pêcheurs ont eu le droit de s'organiser comme bon leur semblait, que la décision de justice ne portait que sur la destination du prélèvement effectué lors de la première vente. Mais lorsque les gens sont obligés de verser des sous à une organisation qui à leur avis agit à l'encontre de leurs intérêts, ils ne vont quand même pas croire que la liberté d'association est bien respectée.

Aujourd'hui ces deux associations encaissent les cotisations de leurs membres respectifs par l'intermédiaire des organismes de mise en marché. L'Union des pêcheurs côtiers demande à chacun de ses membres une autorisation écrite préalable avant de prélever sa cotisation sur le compte qu'il possède auprès de son organisme de mise en marché.

L'Association des pêcheurs se contente de donner à ces organismes des listes d'adhérents qui ne sont guère à jour en leur disant de débiter le compte de tous ceux qui ne protestent pas. Il arrive évidemment qu'il y ait des réclamations. Maintenant en tout cas, pour la première fois, les pêcheurs ont la possibilité de choisir leur organisation, ou de ne rien choisir !

En perdant le procès, l'Association des pêcheurs avait du même coup perdu plus de la moitié de ses revenus. Elle dut réduire ses coûts de fonctionnement, diminuer le personnel et en même temps augmenter fortement les cotisations. Les petits pêcheurs restés dans l'Association étaient de plus en plus nombreux à reconsidérer leur choix.

Les sociétés de pêche versent actuellement plus de la moitié des cotisations encaissées par l'Association. Et elles cherchent évidemment à peser davantage sur les affaires, ce qui exacerbe les conflits quasi naturels entre côtiers et sociétés au sein de l'organisation. Les sociétés ont à plusieurs reprises menacé de reprendre leurs sous et de s'en aller.

Le dernier conflit en date concernait la répartition des droits de pêche pour le maquereau cet été. Entre 1997 et 1998 le quota a augmenté de 23 900 tonnes, que les sociétés ont réclamé en entier pour elles-mêmes. Elles auraient alors bénéficié de 87 pour cent du quota national de cette espèce. Le groupe des côtiers de l'Association présenta ses doléances au ministère des pêches, réclamant que 5 000 tonnes supplémentaires soient attribuées à leur secteur. Les autorités se rendirent finalement à l'avis de l'Union des pêcheurs côtiers qui

réclamait une augmentation de 10 000 tonnes, soit un quota de 30 000 tonnes au lieu de 20 000 tonnes. Les sociétés de pêche ne disposaient donc que de 80 pour cent de la ressource. Leurs protestations furent immédiates et certains armateurs exploitant de gros senneurs quittèrent même l'Association.

L'Union des pêcheurs côtiers a toujours été pauvre. Depuis ses débuts elle a choisi la voie dure et difficile : se construire et se développer avec pour toute ressource les cotisations de ses membres. Aujourd'hui, et pour la première fois, elle fonctionne sur un pied d'égalité avec l'Association des pêcheurs. Les deux organisations sont confrontées à un problème identique : comment organiser des pêcheurs côtiers qui dans leur grande majorité ne semblent guère portés à s'organiser pour mieux se défendre.

Dans cette rivalité les pêcheurs côtiers ont évidemment perdu leur unité, non pas à cause d'une décision de justice mais parce qu'à un moment donné ils avaient oublié qu'ils étaient en décidant de se mettre à couple avec les sociétés de pêche.

De moins en moins de côtiers

La pêche côtière reste un secteur important : elle représente encore entre 10 et 30 pour cent des emplois dans beaucoup d'endroits de la côte ouest et nord de la Norvège. Mais au cours des dernières décennies le nombre des pêcheurs a considérablement diminué.

Il y a actuellement environ 10 000 pêcheurs embarqués sur les bateaux côtiers. Il est évident que la concurrence entre ces deux organisations n'est pas une situation très rationnelle : il n'est pas souhaitable que cela dure.

Quel est donc l'avenir de la pêche côtière ? Il est clair en tout cas que la seule organisation qui puisse défendre ses véritables intérêts est l'Union des pêcheurs côtiers, qui reste cependant une petite organisation compte tenu du nombre de ses adhérents. Mais ses bases sont solides et elle se développe tant dans ses structures que dans ses idées. Son influence va grandissante.

Depuis sa fondation elle a toujours considéré que les ressources halieutiques ont un caractère collectif et qu'il faut les exploiter de façon durable. En ce qui concerne la réglementation, plutôt que d'en rester aux quotas il faudrait de préférence faire appel à des mesures

techniques visant à assurer la sélectivité en matière d'espèces cible et de classes d'âge.

Le système des quotas s'appliquera si nécessaire uniquement aux méthodes de pêche non sélectives (chalut, senne...), en tenant compte du nombre de marins embarqués plutôt que du tonnage de jauge brute ou de la longueur du bateau.

Pour ce qui est du fonctionnement de l'Union des pêcheurs côtiers, toutes les décisions sont prises suivant le principe suivant : une personne, une voix. Ses adhérents sont pour l'heure moins nombreux que ceux de l'Association mais ils sont solides comme le roc.

L'Association des pêcheurs a sans doute un passé glorieux. Elle a porté haut la bannière de la pêche norvégienne. Mais avec ses divisions internes actuelles, elle a bien du mal à représenter de façon crédible qui que ce soit.

Cela se répercute aussi sur ses relations avec le public et l'administration des pêches.

Auparavant, dès qu'on abordait quelque par des questions touchant au secteur de la pêche, on était sûr de trouver autour de la table une quantité de ses représentants. Maintenant ses dirigeants se plaignent qu'on se soucie moins de connaître leur point de vue.

Fortement handicapés par les conflits internes, ces dirigeants ont eu pour principal objectif de sauver la maison. Et pour cela ils ont été loin : ils ont non seulement accepté mais aussi applaudi la privatisation d'une très grande partie des ressources halieutiques norvégiennes, qui passait ainsi sous le contrôle des grosses sociétés de pêche.

Conflits d'intérêts

Entre pêcheurs côtiers et sociétés de pêche les conflits d'intérêts sont quasiment naturels, fondamentaux. Pour l'Association des pêcheurs norvégiens, la seule façon de résoudre le problème c'est de mettre à la porte les industriels.

Si tous les pêcheurs côtiers qui adhèrent encore à cette organisation mettaient en commun

toutes leurs ressources, ils pourraient réussir leur coup. Il est plus probable cependant que les armements se retireront, pour la bonne raison qu'ils pourraient mieux utiliser leurs cotisations si elles servaient uniquement à faire fonctionner ce qui serait alors un syndicat d'armateurs.

Quoi qu'il en soit, même si l'Association se coupe en deux, cela ne mettra pas un terme aux conflits entre côtiers et sociétés de pêche en Norvège. Au moins les choses seront débattues sur la place publique, là où doivent s'étaler points de vue et intérêts divergeants, là où l'on doit débattre de la façon de gérer les ressources halieutiques du pays et de les répartir équitablement entre les différents acteurs. Et les pêcheurs côtiers qui restent encore dans l'Association ne constateront plus avec amertume que leur point de vue est altéré et dissimulé sous prétexte de compromis douteux. La route serait alors libre pour que les pêcheurs côtiers de Norvège présentent de nouveau un front uni. 3

Norvège

Cet article a été écrit par Eirik Falch qui fait partie de l'Union des pêcheurs côtiers de la Norvège

Ecolabels

Dures à coller ces étiquettes !

Au cours de la Consultation technique organisée récemment par la FAO, des voix divergeantes se sont exprimées. Les choses auront donc sans doute du mal à décoller

Du 21 au 23 octobre 1998, la FAO a organisé une Consultation technique sur la possibilité de développer des orientations ou directives techniques non discriminatoires pour l'attribution d'écolabels aux produits de la mer. Cette réunion avait reçu le soutien du Conseil Nordique qui estime que « la mise en œuvre des programmes d'écolabélisation actuels dans le secteur de la pêche ne remplissent pas les conditions de transparence et de crédibilité souhaitables. A l'échelle mondiale ces conditions ne seront respectées que si les choses se déroulent sous les auspices de la FAO ».

La conclusion de ces trois jours de débats c'est qu'on ne semble pas près au décollage pour cette direction. Les pays latino-américains, menés par le Mexique, disent que la FAO n'est pas compétente dans ce domaine (écolabels et autres entraves techniques aux échanges commerciaux). Ils souhaitent que ces questions soient traitées uniquement dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Cette position intransigeante s'explique par le conflit qui a opposé récemment le Mexique et les Etats-Unis à propos du « dolphin friendly tuna », autrement dit le thon respectueux du dauphin.

Le Mexique a obtenu gain de cause auprès de l'OMC mais a quand même perdu la bataille du thon, ce qui a causé de sérieux dégâts dans cette branche. L'affaire, à laquelle s'est ajoutée par la suite la question des dispositifs d'évacuation des tortues, explique la stratégie adoptée par le Mexique au cours de cette réunion.

Il s'agissait sans doute d'empêcher toute discussion sur ce qui constituait le thème du jour, à savoir les problèmes qui entourent l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes d'attribution d'écolabels. Le Mexique a reçu l'appui d'un grand nombre de représentants de pays en développement. Ils pensent en effet que ce type de certification ne favorisera pas

leurs produits, qu'il mettra en danger les débouchés à l'étranger. Or, bien que fragiles, ces marchés à l'exportation sont particulièrement importants.

Le thème de la Consultation était passablement familier pour les protagonistes et observateurs présents. L'issue des débats leur a paru plus ou moins inévitable. Pour le directeur général de la Direction des pêches de Norvège, c'est là « du déjà vu », et quelque chose de profondément attristant. Lors de la réunion du Comité des pêches (COFI) de la FAO en 1997, après un débat confus et très virulent à propos des écolabels et du Marine Stewardship Council (MSC), les Norvégiens avaient généreusement offert d'accueillir une réunion de travail sur ce sujet.

Leur proposition fut vigoureusement rejetée. Ils ont donc à nouveau été très déçus de constater le naufrage de cette Consultation organisée par la FAO grâce au financement du Conseil Nordique.

D'autres acteurs impliqués dans le programme MSC, le Fonds mondial pour la nature (WWF) par exemple, avaient l'impression qu'on gâchait le travail accompli, qu'on laissait passer une occasion de progresser. Pour eux la FAO aurait pu tirer profit de tout ce qu'ils avaient fait depuis deux ans afin de mettre en route le MSC, de toute l'expérience acquise dans le processus de consultation qu'ils avaient mené à bien par la suite.

Tel n'était pas le point de vue du Conseil Nordique. A vrai dire, c'est pour réagir au lancement du MSC par Unilever et WWF qu'il avait décidé de passer à l'action et de proposer son aide. On peut lire dans sa brochure que le MSC « n'est pas soutenu, d'une manière ou d'une autre, par toutes les parties prenantes. C'est pourquoi [on considère que] ce processus manque de crédibilité dans les milieux de la pêche et auprès des pouvoirs publics ». D'autres ont aussi mis en doute le caractère

participatif des consultations organisées par le MSC.

Impliquer tous les acteurs

Une vraie consultation ne devrait pas se limiter à informer les parties concernées de ce qui a déjà été prévu et des critères retenus pour la certification. Il faudrait que tout le monde participe à l'élaboration des systèmes d'attribution des écolabels selon des normes librement choisies. Depuis 1996 le Conseil Nordique cherche donc à mieux faire connaître les tenants et les aboutissants de cette labélisation particulière de produits de la mer.

Selon le Conseil Nordique, « la communauté internationale doit être impliquée [dans le développement des écolabels] afin d'établir une stratégie alternative, transparente et démocratique pour la mise en place d'une certification de ce type dans le secteur de la pêche... De toute évidence la FAO est l'organisation internationale la plus qualifiée pour mener à bien cette entreprise au niveau mondial ». La suite a démontré que ce point de vue était loin d'être partagé par tous.

Les participants latino-américains portaient du principe qu'il ne faut pas placer d'obstacles aux échanges commerciaux, ce qui serait le cas dans une certaine mesure avec les écolabels, disaient-ils. La mise en œuvre d'une telle certification devrait être du ressort de l'OMC, qui est compétente dans ce domaine, plutôt que de la FAO. Ils pensaient également que si ces deux organisations travaillaient sur ce même sujet, on risquerait de perdre son temps à faire

deux fois la même chose. Côté FAO on disait qu'un tel risque n'existait pas, les deux organisations ayant des rôles plutôt complémentaires. La FAO est compétente en matière de pêche, l'OMC en matière d'échanges commerciaux. Elles pourraient donc collaborer utilement afin de mettre au point un ensemble d'orientations spécifiques pour l'attribution de ces écolabels.

Beaucoup de délégués soutenaient ce point de vue et convenaient que le Code de conduite pour une pêche respectable de la FAO fournissait tous les critères voulus pour élaborer des directives techniques en vue d'attribuer une certification écologique aux produits de la mer à l'échelle mondiale.

D'autres questions importantes ont été abordées : faut-il que la participation à un système de certification soit volontaire ou obligatoire? L'opinion générale était que ces directives restent facultatives, tout comme le Code de conduite.

Les Norvégiens ont fait remarquer que l'objectif fondamental des écolabels était d'améliorer les modes de production et de mieux protéger l'environnement. Pour eux la participation à un système de certification devrait se faire sur la base du volontariat, chacun des acteurs concernés restant donc libre de son choix.

Normes universelles

Si la participation doit sans doute rester entièrement volontaire, il importe que les

Comment procéder ?

La Consultation technique sur l'éventuel développement d'orientations ou directives techniques non discriminatoires pour l'attribution d'écolabels à des produits de la mer, organisée en octobre 1998 par la FAO, a proposé un certain nombre d'éclairages.

L'unanimité s'est faite parmi les participants pour dire que, si l'on formulait des orientations pour la mise en place des écolabels, il faudrait que les critères retenus s'inspirent de tous les paragraphes pertinents du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO. Les participants ont également proposé les principes suivants:

- La participation au système doit rester volontaire.
- Les écolabels n'établiront pas de discriminations; ils permettront une libre concurrence.
- Les initiateurs de ces systèmes et les organismes certificateurs seront tenus de rendre des comptes.
- Des procédures de vérification et des audits indépendants seront prévus.
- Les écolabels ne devront pas désavantager les producteurs et les exportateurs des pays en développement.

- Ils respecteront la souveraineté des Etats et seront conformes à toutes les lois et réglementations pertinentes
- Des garde-fous seront prévus pour éviter l'apparition d'effets pervers, notamment le transfert de capacités de pêche excédentaires vers des ressources déjà surexploitées
- Il faudra y avoir équivalence entre produits certifiés d'origines différentes.
- Les écolabels seront fondés sur des principes scientifiques.
- Les critères devront être vérifiables, mesurables. Leur traçabilité sera assurée depuis la capture jusqu'au consommateur.
- Les écolabels seront pratiques et faciles à mettre en œuvre.
- Ils devraient garantir aux consommateurs une information sûre et adéquate.

normes retenues soient universellement applicables. Et ce serait à la FAO de les mettre au point. Ce faisant elle devrait prendre en compte le travail que d'autres organisations sont en train d'accomplir dans ce domaine. Et on s'inspirera également des procédures adoptées par la Commission du Codex Alimentarius.

L'écolabel viendra-t-il certifier des processus de gestion ou le résultat de ces processus ? Comme le consommateur s'intéresse plutôt à l'état de la ressource qu'à son système de gestion, certains délégués ont jugé qu'il serait souhaitable de mettre l'accent sur le premier point. On peut en effet échouer dans la mise en œuvre d'un système de gestion qui est cependant bon en soi. Il ne sert alors à rien. D'autres délégués ont cependant estimé qu'étant donné la nécessité de protéger dans ces nouvelles dispositions les droits des petits pêcheurs, il fallait aussi élaborer des critères pour une bonne gestion de la ressource. Des critères basés uniquement sur le produit porteraient vraisemblablement

préjudice à la petite pêche dans les pays en développement où l'accès à la ressource et la maîtrise de la ressource sont indispensables au maintien de ce secteur. On ne peut pas assurer la durabilité des pêcheries par des mesures de gestion seulement. Il importe certes d'encourager une gestion responsable de la ressource. Encore faut-il qu'elle donne de bons résultats. Lorsqu'on est en train de mettre au point puis de mettre en œuvre des normes de gestion pour les pêcheries, il ne faut pas oublier de faire une place à des exercices d'évaluation pour bien savoir où en sont les choses.

La certification sera-t-elle basée sur les critères purement scientifiques ou tiendra-t-elle aussi compte de certains critères socio-économiques ? Ce dernier aspect a été vigoureusement contesté par de nombreux gouvernements qui estiment que cela pourrait constituer une atteinte à la souveraineté nationale. Pour eux, ce sont les pouvoirs publics du pays qui fixent les objectifs socio-économiques tandis que les bases scientifiques de la gestion de la pêche ont été

posées par des lois internationales (Convention des Nations unies sur le droit de la mer...).

Coûts et bénéfices

Qui va profiter des écolabels, qui va payer la facture pour ces nouveaux programmes de certification ? On se demandait si elle n'allait tout simplement pas être laissée à la charge des pêcheurs. Cela ne ferait alors qu'augmenter les coûts de transaction dans ce secteur économique sans que cela produise vraiment des résultats bénéfiques. Certains craignent aussi que ces systèmes de labélisation ne soient préjudiciables à la sécurité alimentaire interne. Ils ne sauraient être des instruments de première nécessité pour parvenir à une pêche durable. On ferait mieux de s'occuper davantage de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO.

Au sein de la FAO proprement dit on se posait aussi des questions. La Consultation était-elle vraiment un désastre complet, qu'est-ce qui pouvait être sauvé ? Dans l'affaire le secrétariat de la FAO avait sans doute reçu des coups. Au moins « avait-il combattu avant de se mettre à l'abri pour survivre jusqu'à la prochaine bataille ». L'excellente qualité de la documentation fournie témoignait du sérieux de la préparation de cette réunion. Cela a été largement reconnu et apprécié par les délégués présents. Malgré tout, aucune décision n'a pu être prise quant à la classification de ces textes. Certains voulaient en faire des « documents de travail », mais cette opinion était loin d'être partagée par tous.

A la FAO on se demandait également quel statut il fallait accorder aux orientations éventuelles : les orientations techniques seraient-elles rattachées au Code de conduite pour une pêche responsable, allait-on les ranger dans une catégorie à part ? En tout cas, elles devraient être conformes aux dispositions de ce code et non point les contredire. Si la FAO ne prenait pas l'initiative sur cette affaire d'écolabels pour la pêche, on voit mal qui pourrait le faire. De toute façon, avec ou sans la FAO, il est clair que ces systèmes allaient apparaître dans le secteur privé.

D'autres aspects sont restés en suspens : comment les écolabels peuvent-ils assurer une exploitation durable de la ressource dans des pêcheries multispécifiques, dans ces systèmes comment définir un stock, comment mettre en place un cadre institutionnel chargé de gérer ces systèmes ?

Il est évident que le chemin à parcourir n'est pas simple à tracer. Il reste beaucoup à faire avant que ce type de certification ne devienne un instrument valable pour aider à la pérennisation de la ressource. Cette question sera abordée à nouveau à l'occasion de la prochaine réunion du Comité des pêches de la FAO, en février 1999. Il est possible qu'entre temps de nouveaux acteurs soient apparus sur le devant de la scène avec de nouvelles suggestions. On dit que l'UICN (Alliance mondiale pour la nature) étudie la possibilité d'écolabels établis d'après sa Liste Rouge et sa Liste Verte. Des Ong allemandes mettent aussi au point, pour le secteur de la pêche, une certification basée sur des critères sociaux.

Il est intéressant de noter que deux personnes ayant participé de près à la mise sur pied du MSC changent de travail. A la fin du mois de décembre 1998, Carl Christain Schmidt retourne à l'OCDE. Son poste de président-directeur général du MSC est remplacé par celui de directeur. WWF et le MSC diront aussi au revoir à Mike Sutton, directeur de la campagne Mers en danger de WWF, et qui avait été un protagoniste de premier rang dans le projet MSC. S'agit-il d'un naufrage ou d'un changement à la timonerie ? Quelle que soit la trajectoire, quel que soit l'homme à la barre, il faut reconnaître à sa juste valeur l'énorme travail réalisé dans le cadre de ce projet pour populariser l'idée de certification de produits de la mer au moyen d'écolabels. Cela mérite quelques applaudissements, même de la part de ceux qui ont critiqué le processus qui avait été choisi.

Quoi qu'il arrive par ailleurs, le débat sur les écolabels ne va pas s'arrêter là. Même si on n'a pas encore mis au point la bonne colle pour faire tenir ces étiquettes, pour ce qui devrait être écrit dessus on n'est pas à court d'idées. ♣

Ce compte-rendu a été rédigé par Brian O'Riordan, conseiller pour la pêche au Intermediate Technology Development Group (Royaume-Uni), membre de l'ICSF

El Niño et La Nina

La nature qui souffle le chaud et le froid

Régulièrement ces redoutables jumeaux bouleversent les données climatiques et la pêche

Il n'existe sans doute aucun phénomène climatique mondial qui crée ici et là autant de dégâts que El Niño, alias ENSO (El Niño Southern Oscillation, comme on dit de plus en plus). Cette oscillation désigne les balancements de la température et de la pression atmosphérique entre l'Océan Indien et le Pacifique oriental. Une fois El Niño terminé, les choses reviennent à la normale. Parfois cependant il dépasse la mesure. On observe alors des températures de l'eau anormalement basses au large des côtes de l'Amérique du Sud tandis que du côté de l'Australie, de l'Indonésie et des Philippines elles sont plus chaudes que d'habitude.

Ces grandes variations ont un impact prononcé sur le degré d'évaporation lorsque se produisent des orages tropicaux, et le régime des vents s'en trouve fortement altéré. El Niño supprime les orages tropicaux tournants (ouragans, cyclones),

La Nina les favorise. L'ENSO de 1997-1998 a sans doute été la plus forte de ce siècle et ses effets au cours des dix-huit derniers mois ont été particulièrement dramatiques. On lui attribue la sécheresse et une pénurie alimentaire en Papouasie-Nouvelle Guinée et en Chine, des inondations et des glissements de terrain au Pérou et en Equateur, le dessèchement de la végétation en Indonésie et en Australie, des pluies torrentielles en Afrique de l'Est, des incendies de forêts au Mexique et en Floride.

ENSO a contribué au renversement du président Suharto qui n'a pas résisté aux effets combinés d'une situation de crise qui était à la fois de nature économique, politique et climatique. Elle a modifié les caractéristiques habituelles du temps et les courants marins sur la planète, apportant la mort et la destruction dans des centaines de communautés de par le monde. Après El Niño est arrivée sa redoutable jumelle, La Niña, à qui on attribue une sérieuse sécheresse au Chili, des inondations

en Chine et au Bangladesh et des ouragans d'une intensité exceptionnelle dans l'Atlantique.

Selon la tradition populaire, ce sont des pêcheurs péruviens et chiliens qui ont été les premiers à utiliser l'expression « El Niño » au XVI^e siècle. Ils avaient remarqué que certaines années, aux alentours de Noël, les eaux littorales se réchauffaient, signalant en quelque sorte l'arrivée de « l'Enfant Jésus » (El Niño en espagnol).

On sait maintenant que ce réchauffement s'étend bien au delà des côtes d'Amérique du Sud. Cette année, le phénomène s'est manifesté sur un quart de l'arc terrestre, des côtes de l'Equateur, du Pérou et du Chili jusqu'au nord des îles Fidji. El Niño désigne le réchauffement de l'océan au sud de l'équateur, au large de l'Amérique du Sud. La Nina est le nom donné au refroidissement de ces eaux. Ce mouvement en dent de scie, ce pile et face constitue donc l'ENSO.

En général, dans la zone tropicale du Pacifique, les vents alizés soufflent d'est en ouest, de la côte Ouest de l'Amérique du Sud jusqu'aux rivages orientaux de l'Indonésie et des régions adjacentes. Ils donnent naissance à un courant marin qui pousse les eaux chaudes de surface de l'Amérique latine vers l'Asie du Sud-Est.

Contre-courant

Des masses d'air chaud se constituent aussi à la bordure occidentale du Pacifique, au large de l'Indonésie, des Philippines et de l'Australie tandis qu'un faible contre-courant équatorial dirigé d'ouest en est équilibre un peu les choses. Ces masses réchauffées qui s'accumulent dans le Pacifique Sud-Ouest font entrer de la chaleur et de l'humidité dans l'atmosphère, ce qui provoque les pluies de mousson qui tombent en abondance en Asie du Sud-Est. Dans les années où se produit le phénomène El Niño, les alizés faiblissent et le contre-courant équatorial se renforce. N'étant

plus freinées par les alizés, les eaux chaudes qui se sont accumulées sur la bordure occidentale du Pacifique reviennent vers l'Amérique du Sud. La température de l'océan s'élève le long du littoral.

Cela provoque un changement dramatique dans les conditions météorologiques locales : des orages comparables à ceux de la mousson se produisent, accompagnés de fortes pluies. Dans l'Asie du Sud-Est le temps se dérègle également. Du fait de la baisse de la température de l'eau de mer, il passe moins d'humidité dans l'atmosphère. Les pluies de mousson ne sont alors pas au rendez-vous, ce qui provoque en maints endroits sécheresse et pénurie alimentaire.

Sur la côte péruvienne, des inondations emportent parfois routes, ponts et mêmes des villages entiers. Certains y perdent leur bien, un membre ou la vie. Le courant du Pérou (ou Humboldt) et les phénomènes habituels d'upwelling le long de la côte sud-américaine sont modifiés.

Cela fait que le poisson migre vers le sud et descend plus profond. Le niveau des captures

s'effondre et les oiseaux qui se nourrissaient à l'ordinaire du poisson meurent par milliers. Beaucoup pensent qu'en 1972-1973 ce sont les effets combinés de la surpêche et de El Niño qui ont provoqué l'effondrement des pêcheries d'anchois. Il a fallu ensuite vingt ans pour qu'on retrouve les niveaux de capture d'avant 1970. En principe, l'oscillation en sens contraire, c'est-à-dire La Nina, devrait favoriser l'upwelling et stimuler le cycle de production. Dans les années qui viennent, si El Niño se calme, l'industrie minotière sud-américaine pourrait disposer d'une matière première particulièrement abondante.

C'est le Pérou qui a donné son nom à ce phénomène climatique dont il est la principale victime. D'après la documentation du Service national de météorologie et d'hydrographie (SENAMHI), El Niño a sévi au Pérou en 1918, 1925-1926, 1929, 1932, 1939, 1940, 1943, 1951, 1953, 1956-1957, 1965, 1972-1973, 1982-1983, 1987, 1991-1993, 1997-1998. Il est classé sur une échelle variable : faible, modéré, fort, exceptionnel.

Son arrivé au Pérou est signalée par une augmentation des températures de l'eau et de l'atmosphère le long du littoral, des orages

El Niño : du bon et du mauvais

Le perico ou dorado (*Coryphaena spp*) est une espèce qui a pris de l'importance au cours des récents El Niño. C'est un prédateur vorace qui a une chair blanche excellente et qui peut atteindre 1,5m de long. Il préfère les eaux chaudes de surface, avec des températures d'au moins 24. Il est largement dispersé dans la zone tropicale de l'Océan Indien qui s'étire sur 10 000 km du Golfe de Guayaquil (entre la Colombie et l'Equateur) jusqu'aux îles de Tahiti.

Depuis sa création en 1987, le ministère des pêches enregistre les débarquements de poisson frais dans tous les ports du pays. Les statistiques des vingt-huit dernières années indiquent que le perico se capture habituellement pendant les mois d'été et que les prises restent modestes, environ 35 tonnes par an. Quand survient El Niño, les choses changent de façon significative. En 1983 (c'était le Niño exceptionnel de 1982-1984), on débarqua 3 271 tonnes de perico en l'espace de quatre mois. En 1987 on en était à 3 718 tonnes, en 1992 à 3 992 tonnes, en 1995 à 6 898 tonnes. En janvier 1998, selon le ministère des pêches, un peu plus de 2 340 tonnes seraient passées par le marché de gros de Lima. Et on estimait les ventes de février à environ 4 300 tonnes, ce qui fait près de 7 000 tonnes en deux mois. Si l'on tient compte des façons de procéder de

la pêche artisanale, on peut dire que plus de 12 000 tonnes de perico ont dû être débarquées en janvier et février de 1998.

Tout comme le requin, le poisson volant (exocet), le marlin et divers thonidés, le perico se trouve généralement à plus de 25 milles au large, entre Pacasmayo au nord et Mollendo au sud. Ces espèces sont ciblées par des palangriers artisans hauturiers. Les marées durent au moins huit jours et les bateaux doivent avoir une cale réfrigérée avec un tiers du volume occupé par de la glace.

Au cours des dernières années, il n'y a eu qu'un petit nombre de bateaux à pouvoir profiter de cette pêche. D'après le dernier recensement de 1995, sur les 6 258 unités que compte le secteur artisanal, il y a seulement 200 palangriers hauturiers. Depuis mai 1997, la pêche au perico est en constant développement. Grâce à la persistance des masses d'eau tropicales ou subtropicales, on trouve cette espèce tout au long des côtes dans la bande des 10 milles, ce qui autorise de courtes marées. Comme les cours descendent rarement en dessous de 1 dollar le kg, les bateaux artisans ont eu très envie de se convertir en palangriers pour aller pêcher plus au large. Un bateau de 3 tonnes faisant des sorties de

accompagnés de pluies torrentielles, des inondations sur la côte nord. Dans les monts et collines du Sud on observe une chute de la pluviométrie. Sur les pentes des Andes, entre 1000 et 2800 m, on observe une fréquence accrue des glissements de terrain et une augmentation du débit des cours d'eau qui se jettent dans le Pacifique.

Le SENAMHI précise que le Niño de 1997-1998 est apparu en janvier 1997 à 40 milles au large entre Atico et Tacna, au sud du Pérou. Les masses océaniques subtropicales faisaient mouvement vers l'Amérique latine.

La mer se réchauffe

Elles se déplaçaient vers le nord et faisaient augmenter la température de surface de 2 au-dessus de la moyenne. De mars à juillet, ce mouvement s'est maintenu et la température a augmenté de 6 dans le Nord, de 5 dans la partie centrale de la côte et de 3 à 4 dans le Sud. D'août à septembre les eaux chaudes sont restées à la surface, maintenant au nord et au centre une température élevée qui faiblissait un peu vers le sud du pays.

Ces changements climatiques avaient alerté les institutions scientifiques qui se mirent à les

noter scrupuleusement pour essayer de savoir si cela présageait une nouvelle fois l'arrivée de El Niño et quelle pouvait être son intensité. Par la suite plusieurs prédictions ont été faites, mais l'on sait maintenant que le Niño de 1997-1998 aura été l'un des plus puissants du siècle, peut-être plus puissant que celui de 1982-1983, jugé exceptionnel. Il avait fait 300 victimes et avait plongé dans le dénuement 1,15 million de personnes pour le seul Pérou.

C'est entre décembre 1997 et mars 1998 qu'il y a eu le plus de dégâts. Selon certaines estimations provisoires, le dernier El Niño aurait fait environ 300 victimes, plus de 16 000 blessés et près de 400 disparus. Quelque 390 000 personnes se sont retrouvées démunies, plus de 13 100 maisons ont été détruites et 67 000 ont été endommagées.

Environ 63 400 hectares de cultures ont été détruites, 255 000 kilomètres de routes ont été emportés. A ces chiffres il faut ajouter les conséquences indirectes : pertes économiques (baisse de la production dans l'industrie, l'agriculture, la pêche...), impact sur les services (adduction d'eau, assainissement, enseignement, marchés, transports...). Le président Alberto Fujimori a dit que El Niño

trois jours peut ramener 2 000 kg, ce qui représente une recette brute de 5 000 nouveaux soles (environ 1 700-2 000 dollars). Cela fait un bénéfice d'environ 1 500 nouveaux soles (500-700 dollars) pour le patron embarqué. Quelque 1 000 bateaux (près de 20 pour cent de la flotte) ont dépensé chacun au moins 300 dollars pour s'équiper d'une palangre et d'une cale adaptée pour aller pêcher le perico.

Mais le 15 janvier 1998 est paru le décret ministériel 020-98-PE autorisant les 615 senneurs industriels qui ciblent habituellement l'anchois et la sardine pendant que dure El Niño à pêcher le perico, la bonite, le marlin, le poisson volant et d'autres espèces associées à cette période de pêche exceptionnelle. Avec l'arrivée de ces industriels sur ce poisson, tous les calculs qui avaient été faits par les artisans au cours des derniers mois sont bouleversés. Cette mesure est d'autre part en contradiction avec l'objectif principal de la nouvelle réglementation qui a été élaborée pour la flotte industrielle (Decret supreme 008-97-PE d'octobre 1997). Pendant plus de vingt ans, ce secteur operait pratiquement sans contraintes. Un cadre précis lui est maintenant imposé : la dimension des cales et le volume des captures sont limitées et les licences sont accordées pour des espèces précises.

Depuis janvier 1998, un grand nombre de bateaux industriels, après avoir dépensé quelques sous pour s'équiper de palangres et de caisses à poisson, vont donc concurrencer les petits bateaux qui ne logent guère plus de 2 tonnes dans leur cale.

Le principal argument contre cette autorisation c'est que la pêche ne peut supporter dans la durée des bateaux qui consomment jusqu'à 180 litres de gasoil à l'heure. Cette pêche est de nature temporaire et concerne de petits bancs de poissons. Pour ces gros bateaux, cela ne vaudrait pas la peine de travailler à la palangre. Ils utiliseront leur senne. Quelques bateaux suffiront pour faire augmenter brutalement les captures, avec pour conséquence un effondrement des cours. En février 1998 il y avait 165 tonnes sur le marché. Avec la nouvelle donne il serait vite submergé, et la viabilité des bateaux artisans nouvellement convertis serait en jeu.

Ce décret constitue une mesure dangereuse. Les pêcheurs artisans auront beaucoup de mal à rembourser leurs emprunts et à remplir leurs engagements contractuels vis à vis de FONDEPES ou des banques privées. Il faut abolir ce décret au plus vite.

avait laissé pour son pays une facture de 800 millions de dollars. D'autres estiment qu'elle est plus proche de 1,8 milliard.

Sale temps pour la pêche

Le secteur de la pêche a été, plus que tout autre, durement touché. En mer les tempêtes rendent difficiles les activités de capture tandis qu'à terre les circuits de commercialisation et divers services sont désorganisés. Des routes d'accès sont détruites.

Ce phénomène climatique a un autre aspect surprenant : le changement radical des espèces de poissons que l'on peut capturer. En général toutes les espèces habituelles disparaissent et sont remplacées par des espèces que l'on trouve normalement dans les zones tropicales ou subtropicales.

Les conséquences de ces changements sur la pêche apparaissent clairement dans le tableau « Production du Pérou » qui indique les captures réalisées en janvier 1997 et en janvier 1998.

Depuis quelques années le secteur de la pêche contribue de plus en plus à l'économie nationale. Il représente actuellement environ 3 pour cent du PIB.

En 1995 le Pérou était le deuxième producteur mondial de poisson, derrière la Chine. Au cours des derniers mois, pour la plupart des espèces commercialement importantes les captures ont fortement diminué. Au cours du premier semestre 1998, elles seraient tombées à 1,2 million de tonnes, soit une chute de 75 pour cent par rapport au premier semestre de 1997.

L'industrie minotière a été durement touchée. La baisse de la production a entraîné une tension sur le marché mondial, ce qui a fait monter brutalement les cours de la matière première et des farines. On estime qu'en 1998 la production d'anchois et de chinchard destinée à la fabrication de farines aura chuté de 10 millions de tonnes, soit 10 pour cent de la production mondiale de poisson. Tout cela à cause de El Niño. On estime que la production de farines de poisson en 1998 devrait accusé une baisse de 2 millions de tonnes par rapport à 1996, soit 4,5 millions de tonnes au lieu de 6,5 millions.

Baisse dramatique des captures

Sur le tableau apparaît clairement la chute dramatique des captures de poisson destiné indirectement à la consommation humaine (farines), notamment pour l'anchois en janvier

1998. A cause de l'élévation de la température de l'eau dans l'océan et des modifications du phénomène d'upwelling, l'anchois et la sardine sont partis à la recherche d'eau plus fraîche et de l'upwelling, se déplaçant du nord vers le sud et descendant plus bas dans l'eau.

Selon les données du ministère de la pêche, les quantités débarquées au cours du premier trimestre de 1998 ont totalisé 281 000 tonnes. Par rapport au premier semestre de l'année précédente, cela a représenté une diminution de 82,7 pour cent qui est essentiellement due à la baisse des captures d'anchois et de sardine.

Par mesure de sauvegarde, le ministère de la pêche avait fixé le TAC de l'anchois à 2 millions de tonnes pour la période novembre 97-février 98, mais les bateaux n'ont apparemment débarqué que 600 000 tonnes. Au ministère on estime que les exportations de farines pour l'année 1998 devraient se situer autour de 1,4 million de tonnes, soit une baisse de 30 pour cent par rapport à 1997.

Pour ce qui est du poisson directement destiné à la consommation humaine, le ministère a retenu le chiffre de 130 200 tonnes pour le premier trimestre de 1998, ce qui représente

une baisse de 50,6 pour cent par rapport à la même période de l'année précédente. Et la valeur des exportations pour la période janvier-mars 1998 a chuté de 75 pour cent. Alors qu'en 1997 elles avaient atteint 429,5 millions de dollars, elles ne représentaient plus en 1998 que 107 millions de dollars.

En janvier 1998 les conserveries étaient quasiment paralysées. A cause de la pénurie de sardine, chinchard et maquereau la production enregistrait une baisse de 66,2 pour cent. Pour le poisson congelé, c'était pratiquement la même chose (moins 54,5 pour cent) parce que les bancs de merlus s'étaient dispersés et que le merlu est la principale espèce traitée.

Le secteur artisanal tient une place importante au Pérou. Il produit une grande partie du poisson destiné à la consommation humaine, dont 80 pour cent pour la consommation locale. Il contribue également de façon significative aux recettes d'exportation. La flotte artisanale compte 6 258 bateaux, fournit 50 000 emplois et fait vivre 450 000 personnes. Mais la plupart ont des conditions de vie misérables. Ce secteur et les communautés concernées ont été durement frappés par les conséquences de El Niño.

Production du Pérou (en milliers de tonnes)

	janvier 1997	janvier 1995	baisse (%)
1. Consommation humaine directe	84.6	44.7	-47.2
poisson en conserve	27.5	9.3	-66.2
poisson congelé	26.8	12.2	-54.5
poisson fumé/salé/seché	4.2	2.4	-42.9
poisson frais	26.1	20.8	-20.3
2. Consommation indirect (farine)	913.4	30.4	-96.7
anchois	784.1	0.3	-100.0
autres espèces	129.3	30.1	-76.7
3. Total (1 + 2)	998.0	75.1	-92.5

Source : ministère des pêches

La région Nord

C'est là que se trouvent les lieux de pêche traditionnels des flottilles artisanales. C'est là qu'habitent 51 pour cent des pêcheurs artisans. El Niño a provoqué des tempêtes, des pluies torrentielles et la disparition des bancs de merlu, ce qui a rendu évidemment la pêche très difficile. Et même lorsqu'on prenait du poisson, il était impossible de l'écouler sur les marchés à cause des routes coupées et des ponts détruits.

De nouvelles espèces de poissons ont sans doute fait leur apparition, mais les gens n'ont pas pu en profiter car ils ne possédaient pas les engins de pêche adéquats pour les attraper. Les lieux de débarquement des flottilles artisanales ont souffert de la force des éléments marins. Et beaucoup d'habitations ont été détruites par des pluies torrentielles, des orages et des inondations particulièrement fortes.

Bon nombre d'espèces traditionnelles (pejerrey, cojinova...) ont pratiquement disparu tandis que de nouvelles espèces sont apparues, notamment le perico ou dorado (coryphène). Certains pêcheurs qui ont pu adapter leur bateau et pêcher avec d'autres méthodes ont profité des circonstances.

Depuis l'an dernier les prises de perico ont augmenté de plus de 200 pour cent, ce qui a permis de compenser dans une certaine mesure le manque à gagner subi sur d'autres espèces. Les meilleurs rendements ont été obtenus en janvier et mars 1998. Comme la majorité des bateaux n'étaient pas prêts à aller affronter le large, ils n'ont pas été nombreux à pouvoir tirer parti de l'aubaine.

Pour le maquereau, les prises ont augmenté de 498,5 pour cent, pour le poulpe de 234 pour cent. Et les eaux réchauffées d'El Niño ont également été bénéfiques pour plusieurs autres espèces à valeur élevée destinées essentiellement à l'exportation : crevette, langouste, coquillages, pétoncles en particulier. C'est surtout dans la région centrale que l'arrivée de la crevette a été intéressante.

Mais en général la baisse des captures d'espèces traditionnelles a forcément entraîné une baisse des revenus, à quoi s'est ajoutée la perte de biens, de l'habitation parfois. Ce secteur subit donc une crise économique et sociale. Beaucoup de pêcheurs artisans se sont trouvés dans l'incapacité de rembourser en temps voulu les sommes empruntées pour

améliorer le bateau ou les engins de pêche, pour acheter des véhicules réfrigérés afin de pouvoir écouler directement leur production.

Les intérêts et autres charges s'accumulent, les remboursements deviennent difficiles. Et l'on voit arriver dans beaucoup de communautés les créanciers qui menacent de reprendre le matériel livré. Malgré tous ces événements, on n'a pas déclaré l'état de catastrophe naturelle pour le secteur de la pêche. Les autorités se sont bornées la plupart du temps à faire parvenir des colis de nourriture aux populations de pêcheurs artisans victimes du phénomène.

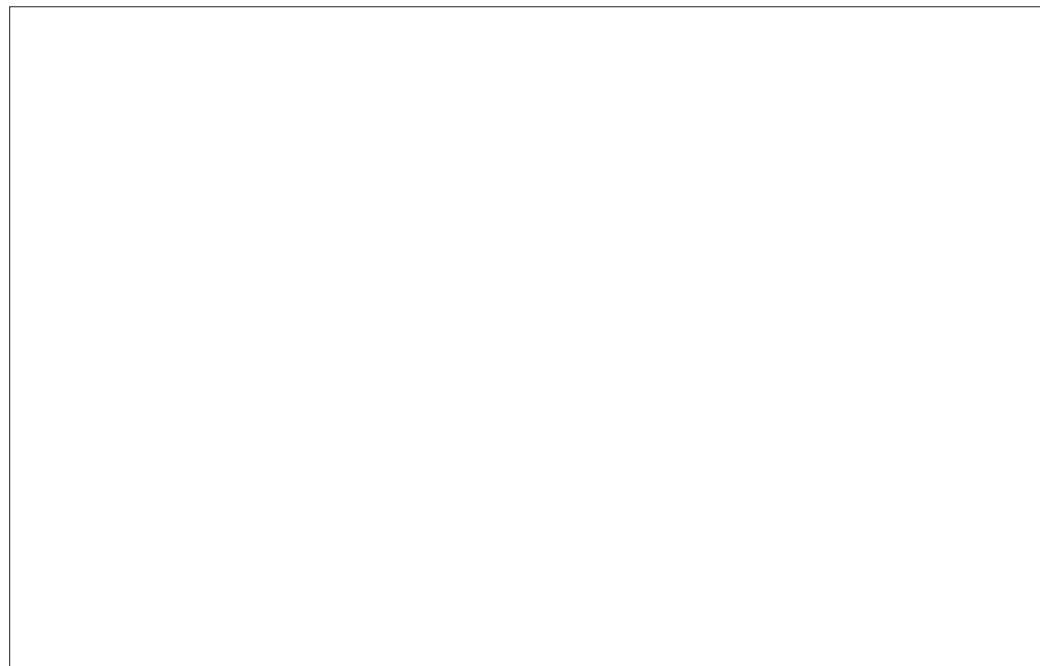
La plupart ont besoin qu'on refinance au plus tôt leurs emprunts pour qu'ils puissent faire face à leurs engagements vis à vis des prêteurs et acheter le matériel qui leur permettra de prendre des espèces de bonne valeur marchande que l'on trouve maintenant en abondance, la crevette par exemple.

Ce problème et beaucoup d'autres ont été examinés au cours du quatrième Congrès national des pêcheurs artisans qui s'est tenu à Callao du 28 avril au 2 mai 1998. A la suite de cette réunion, la FIUPAP (Fédération pour l'intégration et l'unité des pêcheurs artisans péruviens) a entamé des discussions avec les autorités et leur a demandé de prendre les mesures qui s'imposent : reconstruction et renforcement de l'infrastructure portuaire, remise en état des principales routes d'accès.

On peut tirer quelques enseignements importants de El Niño-version 1997-1998. Il faut tout d'abord améliorer sérieusement la fiabilité des prévisions météorologiques et mettre en place des systèmes d'alerte précoce. Deuxièmement, il faut que les instituts de sciences et technologies, les universités, les entreprises, les organisations nationales et locales collaborent avec les autorités de manière plus coordonnée et mettent en place ensemble un système de protection civile efficace. Troisièmement, lorsqu'on répare les infrastructures il faut bien tenir compte du fait que El Niño est un phénomène récurrent qui est dans l'ordre de la nature.

Conclusion

Maintenant que les conditions climatiques commencent à faire un retour à la normale, il importe d'avoir une vue d'ensemble sur ce qui s'est passé au niveau national, tout particulièrement dans le domaine de la pêche. Le secteur artisanal aurait bien besoin qu'on mette à sa disposition des moyens de formation



approfondie et des services techniques qui l'aideraient à s'adapter aux changements et à vivre avec les aléas de la nature.



Texte rédigé par Brian O'Riordan à partir de diverses sources : documentation fournie par Luz Pisua (Pérou), articles parus dans la revue de la FIUPAP, El Mundo de la Pesca Artesanal n 4 qui traite des conséquences d'El Niño, dans IT Pérou, Fishing News International et The Sacramento Bee en novembre 1997

Les femmes aussi prennent du poisson

A cause du machisme ambiant et de la bureaucratie, le travail fourni par les femmes dans la pêche artisanale est mal reconnu

L'Institut Huayana de Lima a lancé un programme de recherches pour faire mieux comprendre la place des femmes dans la pêche. Cet article décrit certaines des conclusions préliminaires des chercheurs qui se sont rendus dans les caletas (communautés de pêcheurs) du sud du pays. Il s'agit en quelque sorte d'un instantané et d'un bref état des lieux.

Le long de ses 3 000 kilomètres de côtes, le Pérou dispose d'abondantes ressources halieutiques. Ses lieux de pêche sont parmi les plus productifs du monde.

En 1994 les débarquements de poissons, coquillages et crustacés se sont élevés à 11 533 611 tonnes. En 1995 le Pérou était le deuxième producteur mondial derrière la Chine. Mais les captures sont à 90 pour cent composées d'anchois et de sardines qui servent de matière première à l'industrie minotière.

Le phénomène climatique El Niño qui a sévi en 1997-1998 a été le plus fort du siècle. Il a eu des répercussions considérables au Pérou où le secteur de la pêche a particulièrement souffert. Les espèces cible traditionnelles ont été moins importantes dans les captures et parfois même absentes, ce qui a provoqué de sérieux problèmes socio-économiques.

En 1997 la population du Pérou était de 24 millions d'habitants dont la moitié sont des femmes, de la ville ou de la campagne. L'enquête la plus récente, réalisée en 1996 par l'Institut péruvien de la mer (IMARPE), situe le nombre de pêcheurs artisans entre 35 000 et 50 000 personnes (propriétaires de bateau ou membres d'équipage) pour les pêches maritimes, à 15 000 personnes pour la pêche en eau douce. Notons qu'il n'y a pas de statistiques pour les femmes qui travaillent dans les différents segments de la pêche artisanale. Les femmes ont dans le passé joué un rôle fondamental dans le développement de la pêche, surtout pour la transformation et la

commercialisation. Depuis quelques années on en voit même dans des activités qui étaient traditionnellement le domaine des hommes : certaines en effet embarquent pour participer aux opérations de capture.

On trouve beaucoup de caletas tout au long de la côte. Dans le Sud, les études ont porté sur Pucusana, Tambo de Mora, San Andres et San Juan de Marcona. Mais c'est dans le Nord que les populations maritimes sont les plus nombreuses (Tumbes, Pirua et Lambayeque représentent 51 pour cent de l'ensemble), et c'est là que sont débarquées les plus grandes quantités de poissons. Les activités de pêche y étant plus soutenues, les femmes sont également plus impliquées dans les diverses communautés.

Pucusana est une caleta située à environ 70 kilomètres au sud de Lima. C'est également un lieu touristique connu, mais les pêcheurs et leurs familles n'en profitent guère. La présence de touristes argentés fait monter le coût de la vie. Et par rapport à d'autres caletas, les familles de pêcheurs ne bénéficient guère ici d'avantages sociaux.

A Pucusana, des femmes passent leur temps à nettoyer le poisson dans les lieux de débarquement des bateaux artisans. Il y a une dizaine d'années cependant, quelques-unes ont commencé à aller en mer avec leur mari. Beaucoup de femmes et de filles de pêcheurs ont participé très tôt à diverses opérations de pêche.

Triste spectacle

A notre arrivée au port nous attendait un spectacle attristant qui reflète bien ce qui se passe tout au long du littoral péruvien. Après le passage d'El Niño les débarquements des plus importantes espèces de poissons n'ont pas retrouvé leur niveau habituel. C'est pourquoi les bateaux ne sortent pas, et la plupart des pêcheurs attendent l'arrivée des quelques bateaux en activité pour aider au

débarquement ou nettoyer la cale. Nous avons également vu des femmes de pêcheurs qui cherchaient à faire la même chose.

Après avoir été à l'université, Maria avait épousé un pêcheur artisan. Elle nous a raconté son histoire. Ils sont arrivés à Pucusana il y a huit ans. Depuis sept ans elle travaille aux côtés de son mari pour pouvoir élever ses six enfants. A cause de la situation économique et parce qu'il fallait bien trouver d'autres revenus pour pourvoir aux besoins de la famille, elle s'est mise à chercher du travail. Parmi les diverses possibilités qui s'offraient, elle a finalement décidé d'aller à la pêche avec son mari. Maintenant elle travaille deux fois plus qu'avant.

En plus de s'occuper des enfants et du ménage, elle fait les mêmes choses que son mari : s'occuper des filets, nettoyer la cale, réparer le bateau, découper les requins... Elle doit se lever à 3 h ou 4 h du matin et ne revient que très tard à la maison.

Et chaque fois qu'elle sort en mer, elle doit veiller à ne pas se faire prendre. Sinon c'est l'amende parce qu'elle n'a pas de permis. Même si les hommes sont bien persuadés qu'il faut que leurs femmes viennent leur donner un coup de main, celles-ci ont toujours beaucoup de mal à s'engager dans les opérations de capture. Les difficultés économiques et les problèmes d'alcoolisme et de drogue qui affectent cette population font qu'il est difficile de trouver des membres d'équipage sérieux et compétents. Les pêcheurs artisans sont donc très contents de se faire aider par leur épouse.

Et pourtant les femmes sont toujours confrontées aux réflexes machistes très courants dans ce milieu. Bien qu'elles aient aussi le courage d'aller en mer et de faire un travail habituellement effectué par les hommes, on leur dit : « Ca c'est un boulot pour les hommes. Rentre à la maison, occupe-toi de tes enfants et prépare à manger ! »

Au début quand elles commencent à aller en mer, elles trouvent ça très dur. Au bout d'un certain temps cependant, elles sont bien acceptées et gagnent le respect de leurs compagnons qui finissent par les considérer comme l'un(e) d'entre eux.

Par le passé il ne venait même pas à l'esprit des autorités maritimes de délivrer une licence de pêche à une femme. Aujourd'hui on les entend dire qu'elles sont prêtes à donner suite à toute demande en ce sens. Ceci dit, dans la caleta de Pucusana, parmi toutes les femmes qui travaillent dans la pêche, aucune ne possède une telle licence.

Interdit aux femmes

Il y a plusieurs années, dans la caleta de Tambo, des femmes avaient essayé de s'embarquer avec leur mari. Mais les services maritimes du secteur mirent le holà et imposèrent même une amende aux propriétaires qui avaient laissé leur épouse monter à bord alors qu'elle n'avait pas d'autorisation officielle en bonne et due forme.

Avec une licence de pêche, les femmes pourraient faire partie des organisations professionnelles et sociales, elles auraient le

droit d'y exprimer leur point de vue et de participer aux votes. Elles pourraient aussi bénéficier de formations et suivre des cours pour être plus performantes.

Dans la caleta de Tambo de Mora, à 200 kilomètres au sud de Lima, plusieurs familles préparent depuis un certain temps du poisson salé. Ce sont essentiellement les femmes de pêcheurs qui pratiquent cette transformation. Cela a commencé il y a plusieurs années. A la fin de la journée, à la fin du marché, il restait toujours beaucoup d'invendus. Faute de moyens de stockage, ce poisson était perdu. On décida un jour de le conserver par salage.

Ce poisson servait à la consommation familiale. Il était lavé, salé et séché au soleil suivant une méthode traditionnelle transmise d'une génération à l'autre. Avec le temps la technique s'est améliorée, tant et si bien que ce ne sont plus les restes qui sont transformés et proposés à la vente mais aussi du poisson frais que les hommes de la famille ont ramené. De l'autoconsommation on est passé à une activité commerciale croissante. Les femmes ont trouvé de nouveaux marchés et la demande augmente.

Dans cette caleta, de même que dans les autres communautés où l'on est passé, on trouve beaucoup de femmes de pêcheurs à s'occuper de la commercialisation. Elles attendent sur la cale l'arrivée du mari, toutes prêtes à démarrer la vente. Elles vont aussi au marché pour trouver un acheteur éventuel parmi les mareyeurs. Dans cette activité, en plus de la femme du pêcheur artisan, on trouve aussi sa mère ou sa fille. Pour faire rentrer de l'argent, il arrive que les femmes de pêcheurs fassent d'autres choses : vente d'objets d'artisanat, petits restaurants, commerces divers.

Dans certaines caletas, il y a des usines où elles peuvent se faire embaucher. Même si le salaire est bien maigre, c'est toujours cela de plus pour équilibrer le budget familial.

Dans le secteur artisanal, pour ce qui est de la transformation et de la commercialisation, le travail accompli par les femmes est largement reconnu. Les opérations de capture cependant restent un domaine réservé, à la fois parce que le machisme existe bel et bien chez ces pêcheurs et que tout compte fait les autorités maritimes ne semblent pas devoir accorder de licence de pêche à ces femmes.

Avec le temps et de la persévérance, elles pourront peut-être venir à bout de cette mentalité. Pour le moment, il faudrait qu'elles aient la possibilité de travailler officiellement aux côtés de leur mari. Elles ont le droit de travailler comme elles l'entendent dans toutes les activités de pêche. Ce droit il faut le respecter.



Article écrit par Luz Pisua et Elicia Leonardo, de l'Institut Huayana de Lima au Pérou.

Capacité de pêche

Mondialisation des kilowatts excédentaires

Contribution de l'ICSF à la Consultation de la FAO pour la gestion de la capacité de pêche, la conservation et la gestion des requins et la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer par les palangriers

La surcapacité est un problème général qui touche toutes les pêcheries du monde. Elle entraîne la surpêche, le gaspillage des ressources économiques et la déstabilisation de certaines sociétés. La mondialisation aidant, c'est un problème qui s'exporte de plus en plus.

Les accords de pêche internationaux qui ont pour but de redéployer des capacités de pêche excédentaires et d'accéder aux ressources halieutiques de pays tiers ont des conséquences directes sur la petite pêche artisanale dans de nombreuses régions, notamment en Afrique de l'Ouest et en Amérique latine.

C'est ainsi que les moyens d'existence de millions d'individus sont menacés et que la sécurité alimentaire de régions entières est fragilisée. Nous proposons donc qu'en plus des aspects biologiques et économiques il soit fait explicitement mention de l'impact que peuvent avoir ces problèmes de surcapacité sur les conditions sociales dans le secteur de la pêche de certains pays tiers et sur leur autosuffisance alimentaire.

Pêche industrielle contre petite pêche

Nous sommes heureux de constater que dans le projet de Plan d'action pour la gestion de la capacité de pêche, l'approche globale du problème constitue un principe de base (Principe III, page 4). A cet égard, nous pensons qu'il faudrait clairement distinguer les façons dont la surcapacité se manifeste dans le secteur industriel, d'une part, et dans le secteur de la petite pêche, d'autre part.

Compte tenu de la nature de certaines ressources et de facteurs géographiques particuliers, il semble que des flottilles de type industriel, ou en tout cas des gros bateaux, conviennent mieux à un certain nombre de pêcheries. Il n'en reste pas moins vrai que ce sont les capacités excessives de ces flottilles qui

provoquent le plus de gaspillages dans la pêche mondiale. Elles représentent entre 70 et 80 pour cent des capitaux investis dans le secteur de la pêche. De plus, l'utilisation non réglementée de méthodes de capture non sélectives (chalut de fonds...) par ces navires est la principale cause des dégâts subis par l'environnement, les stocks et les communautés de pêcheurs.

Beaucoup de petites pêcheries sont surexploitées parce que les stocks dont elles dépendent sont également ciblés par les flottilles industrielles et autres gros bateaux, lesquels prélèvent à leur profit la plus grande partie de la ressource. Dans une telle situation, certains éléments de la pêche artisanale sont obligés d'employer des méthodes non sélectives et destructrices.

Si les responsables politiques décidaient de réduire les capacités de capture des flottilles industrielles et autres gros bateaux, la petite pêche et la pêche artisanale (qui concernent beaucoup plus de monde que le secteur industriel) auraient davantage accès à la ressource. Cela serait avantageux à plusieurs points de vue : réduction de la surcapacité et du gaspillage économique, plus de justice dans le partage des ressources, meilleure protection du milieu marin et des richesses halieutiques.

Le seul moyen de parvenir à une réduction de la capacité des gros bateaux c'est de faire en sorte que les opérateurs qui resteront en lice s'en sortent mieux et que ceux qui partent reçoivent une juste compensation. Notons que la plupart des programmes de sortie de flotte actuels dédommagent seulement le propriétaire du bateau. Ils ne s'intéressent guère aux membres d'équipage qui perdent ainsi leur emploi et voient leurs revenus baisser.

Il faut aider ces personnes à se reconvertir, en accordant des subventions pour pratiquer la

petite pêche, par exemple, en facilitant leur passage vers d'autres secteurs. Et les autorités devront bien veiller à ce que le capital ainsi écarté ne cède la place à de nouveaux investissements.

D'où l'importance de mettre en place un bon système de suivi, de contrôle et de surveillance pour l'ensemble du secteur de la pêche dans chaque pays. Les moyens techniques actuels rendent économiquement réalisables des systèmes de surveillance des opérations de capture pour les flottilles industrielles et autres gros bateaux. Tous les plans de développement nationaux des pêches maritimes devraient prévoir des investissements dans ce sens. La gestion et la réduction des capacités des flottilles de pêche lointaine dans les ZEE de pays tiers et en haute mer soulèvent des problèmes considérables. On sait que certaines de ces flottilles pénètrent dans les zones littorales où la concentration du poisson est la plus dense. Il leur arrive alors de mettre en danger la vie des petits pêcheurs, de causer des dégâts à leurs embarcations, à leurs engins de pêche.

La ressource est surexploitée. Or l'exploitation durable et la préservation de cette ressource et des stocks associés exigent un strict contrôle des activités de ces flottilles. Il faudrait donc appliquer à ces navires étrangers une réglementation très contraignante. A cet égard, nous appuyons sans réserve le Principe VII (page 5) qui prévoit d'autoriser la mobilité et la délocalisation seulement si la durabilité et les

performances socio-économiques des pêcheries d'accueil ne s'en trouvent pas affectées. Il faut faire en sorte que la responsabilité de l'Etat du pavillon soit davantage engagée vis à vis des organismes de tutelle du pays hôte. L'accès aux zones de pêche ne sera autorisé que si le navire s'intègre dans un système de surveillance, dont les coûts ont sérieusement baissé depuis quelques années. Il devra aussi s'engager à fournir des données sur son effort de pêche et ses captures de même que toute autre information pertinente.

Objectifs à moyen et long termes

Nous pensons qu'en plus des objectifs retenus pour assurer un contrôle efficace, équitable et transparent de la capacité de pêche mondiale avant 2005, il faut se fixer d'autres objectifs précis sur le moyen terme et sur le long terme. Sur le moyen terme il faut chiffrer les réductions de capacité pour les flottilles industrielles et autres gros bateaux qui exigent des investissements élevés. Sur le long terme, il faudra définir des modalités visant à résoudre les problèmes liés à la capacité de pêche dans les flottilles qui pratiquent la petite pêche et emploient une main-d'œuvre importante. On veillera soigneusement à ce que la réduction des capacités de capture dans le secteur industriel n'entraîne pas un réinvestissement rapide dans la petite pêche. Cela exigera que l'on définisse des critères pour limiter l'accès à la ressource, comme le note le Paragraphe 19 du projet de Plan d'action international. Dans le secteur industriel, les

problèmes sont surtout liés à la capacité de pêche. Dans la petite pêche, ils sont plus complexes et dépendent de plusieurs facteurs à la fois économiques et sociaux. La petite pêche est, par exemple, une activité de dernier recours.

Elle reçoit le trop-plein de l'agriculture et d'autres secteurs quand sévissent diverses calamités: inondations, famine... Si on ne tient pas compte de ces aspects, il sera toujours aussi difficile de parvenir à une gestion durable de la petite pêche. C'est pourquoi l'ajustement des capacités dans la petite pêche ne peut être mené, à bien que sur le long terme. Il est souhaitable que les programmes de mise en œuvre reflètent au mieux ces objectifs à moyen et long termes.

Mise en œuvre

Il ne faut pas oublier que 90-95 pour cent des ressources halieutiques mondiales se trouvent dans les ZEE définies par la limite des 200 milles, donc soumises aux juridictions nationales. Nous pensons qu'il faut prévoir des plans généraux pour permettre aux pouvoirs publics des pays concernés de prendre les mesures qui s'imposent à l'échelle nationale ou régionale.

Si les plans d'action ne tiennent pas compte de ces niveaux, les différentes parties prenantes auront bien du mal à se faire entendre dans les processus de prise de décision et de mise en œuvre. Nous pensons que les travailleurs de la pêche ont fondamentalement le droit de s'exprimer sur tout ce qui concerne la gestion

des ressources aquatiques où ils puisent leurs moyens d'existence.

Subventions

Nous pensons que si l'avant-projet, en son Paragraphe 23, page 7, identifie correctement les effets négatifs que peuvent entraîner les subventions quant aux capacités de pêche, il ne signale pas expressément l'existence de crédits à taux préférentiels pour la pêche industrielle. C'est en bonne partie grâce à cela que ce secteur récolte la plupart des subventions destinées au secteur de la pêche. Il existe donc un lien évident entre suppression des subventions et suppression des capacités excédentaires dans la pêche industrielle qui est une entreprise de capitaux. La petite pêche, par contre, est une industrie de main-d'œuvre où les subventions ont souvent une dimension sociale importante. Dans ce secteur, à court et moyen termes, il semble qu'on puisse difficilement supprimer les subventions (génératrices peut-être de surcapacité) sans que la facture sociale ne soit trop élevée, surtout dans les pays où de nombreuses populations sont dépendantes de la pêche.

Ce document parle seulement de réduction de subventions. Or nous pensons que pour réduire les capacités de pêche on pourrait utilement faire appel à certaines formes de subvention, par exemple dans les plans de sortie de flotte ou de reconversion des marins, la vulgarisation de méthodes de pêche plus sélectives (qui n'aggravent pas la surcapacité). Il ne faut pas se contenter de suppression des

subventions, il faut aussi parler de leur réorientation possible vers des formes d'incitation à des pratiques de pêche responsable. La suppression pure et simple de toute subvention serait donc en contradiction avec les objectifs du Paragraphe 26 (programme de mise en œuvre). On pourrait prévoir des fonds pour aider les communautés de pêcheurs et les travailleurs de la pêche à trouver d'autres sources d'emplois, d'autres moyens d'existence.

Il ne faut pas non plus oublier de prévoir des réexamens périodiques des subventions. C'est nécessaire, surtout dans les pays qui se sont engagés dans leur démantèlement. On pourrait ainsi se faire une idée de l'efficacité de telles politiques pour la réduction des capacités et de la surpêche.

Information, éducation

Les programmes nationaux et internationaux de réduction des capacités de pêche devraient aussi faire une place à l'information et à une meilleure prise de conscience du problème. Nous pensons à cet égard qu'il est important de bien faire ressortir les répercussions positives de la réduction des capacités de pêche (y compris la suppression des subventions) sur l'état des stocks et les conditions économiques et sociales qui prévalent dans le secteur de la pêche et parmi les populations littorales.

Recherches prioritaires

L'Appendice III du projet de Plan d'action énumère les champs prioritaires pour une recherche coordonnée sur les méthodes de gestion des pêcheries et des capacités de pêche. Pour ce qui est de la petite pêche, qui occupe et de loin le plus grand nombre de personnes dans l'ensemble de la pêche mondiale, la gestion et l'éventuelle réduction des capacités de pêche sont inextricablement liées à la création d'emplois nouveaux. C'est pourquoi il importe au plus haut point d'analyser les facteurs propres à faciliter la mobilité professionnelle des populations maritimes d'aujourd'hui et de demain. Parmi ces facteurs, on trouvera sans doute une bonne instruction, une bonne formation professionnelle, un meilleur statut pour les femmes, un meilleur accès aux infrastructures sociales, santé, aide à l'emploi, développement du littoral notamment.



Ce texte constitue la contribution de l'ICSF à la réunion consacrée aux « Eléments pour un Plan d'action international pour la gestion de la capacité de pêche » organisée dans le cadre de la Consultation de la FAO sur la gestion des capacités de pêche, la gestion des pêcheries de requins et les captures accidentelles d'oiseaux de mer par les palangriers. Cette réunion s'est tenue à Rome du 26 au 30 octobre 1998.

Un nouveau forum pour l'ICSF

Participant pour la première fois à une réunion de la Commission des pêches de l'Atlantique Centre-Est (COPACE), l'ICSF exprime ses craintes

Nous tenons tout d'abord à remercier la FAO d'avoir permis à l'ICSF de participer à cette réunion qui constitue la quatorzième session de la COPACE. C'est la première fois que notre organisation y est présente et je voudrais commencer par vous en faire une brève présentation. Le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche est une Ong internationale qui a été créée en 1986 par un réseau mondial de militants sociaux, d'enseignants, de techniciens, chercheurs et scientifiques qui œuvrent en étroite collaboration avec des associations de pêcheurs. Le champ d'action de l'ICSF est essentiellement de soutenir les travailleurs de la pêche à travers ces associations, et tout particulièrement la petite pêche artisanale des pays du Sud. Depuis huit ans l'ICSF participe activement à un certain nombre de processus d'élaboration des politiques qui visent à établir un nouveau cadre international pour réglementer et gérer le secteur de la pêche. C'est ainsi que nous avons participé à la préparation du Chapitre 17 du Programme d'action 21, de la Convention des Nations unies sur la conservation et la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons très migrateurs, du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO.

Depuis ses débuts, l'ICSF s'est aussi beaucoup intéressé aux pêcheries d'Afrique de l'Ouest. A la lumière de notre expérience à ce jour, nous sommes persuadés que la meilleure façon de parvenir à une exploitation durable des ressources halieutiques c'est encore l'approche régionale des problèmes de gestion, de développement et de conservation. A cet égard, nous pensons que les organisations régionales, quelles soient officiellement établies ou qu'elles fonctionnent de façon informelle, ont un rôle important à jouer pour faire adopter une telle approche.

Nous nous réjouissons donc de pouvoir participer à cette réunion de la COPACE, et nous allons profiter de l'occasion pour soulever un

certain nombre de questions ayant trait aux sujets débattus par la présente assemblée.

Nous sommes très heureux que le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO constitue un point à part entière de l'ordre du jour. L'ICSF a été l'une des rares Ong à prendre une part active aux processus qui ont conduit à l'élaboration de cet instrument, et nous tenons évidemment à ce qu'il soit le plus possible traduit dans la réalité. Nous pensons qu'il sera extrêmement utile pour une exploitation et un développement durable des pêcheries de l'Afrique de l'Ouest où les questions de la répartition de la ressource, de la régulation de l'effort de pêche notamment doivent en priorité retenir l'attention.

En ce qui concerne la création de zones de pêche (Point 4 de l'ordre du jour), nous pensons que l'article 6.18 du Code de conduite de la FAO qui traite des droits d'accès préférentiels pour la pêche artisanale est particulièrement adapté. La mise en place de zones exclusivement réservées aux artisans dans la mer territoriale (12 milles) telle qu'elle a été définie par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer contribuerait très certainement à protéger les stocks contre les conséquences des activités de la pêche industrielle qui utilise des méthodes non sélectives et destructrices. Les marchés intérieurs des pays concernés seraient ainsi mieux approvisionnés et leur sécurité alimentaire mieux assurée.

Nous aimerions faire part de notre préoccupation au sujet du Décret n R 561 pris récemment par le gouvernement mauritanien et qui prévoit une période de fermeture de la pêche pour les bateaux industriels qui ciblent les pélagiques. C'est en soi une bonne mesure pour protéger la ressource. Nous regrettons cependant qu'elle ne s'applique pas aux bateaux qui opèrent dans le cadre d'accords de pêche. Or ceux-ci sont précisément les principaux opérateurs dans cette pêcherie.

L'efficacité du décret sera donc fortement diminuée, et cela crée un dangereux précédent pour d'autres pêcheries.

Nous pensons également que l'importance accordée par cette réunion aux échanges commerciaux internationaux et nationaux est tout à fait justifiée. Soulignons cependant que dans beaucoup de pays le secteur artisanal et le secteur industriel ciblent tous les deux des espèces d'exportation. Dans mon propre pays, le Sénégal, la pêche artisanale produit plus de 40 pour cent du poisson destiné à l'exportation et coœuvre plus de la moitié des besoins du secteur de la transformation. Si la pêche industrielle cible essentiellement des espèces de bonne valeur commerciale destinées à l'exportation pour faire face à des coûts d'exploitation élevés, la flotte artisanale est plus capable de répondre aux besoins du marché local, régional et international. A cet égard, nous pensons qu'avec le développement d'infrastructures appropriées, la pêche artisanale serait bien placée pour approvisionner à la fois les zones urbaines et l'arrière pays en pélagiques (Point 7 de l'ordre du jour). Elle en produit déjà de grandes quantités qu'elle écoule depuis très longtemps sur les marchés locaux. Il serait donc plus rationnel d'investir dans le secteur artisanal que dans de nouveaux bateaux industriels.

Nous voudrions aussi souligner que les barrières non douanières (normes d'hygiène et de santé, par exemple) peuvent avoir, comme

l'a bien fait remarquer la sous-commission du commerce du poisson de la FAO, des répercussions particulièrement sérieuses. Dans ce contexte, nous pensons qu'il faudrait accorder une grande priorité au développement du commerce régional, et nous soutenons sans réserves la proposition qui préconise une harmonisation de la réglementation des échanges commerciaux. Nous pensons qu'une trop grande dépendance vis à vis des marchés extérieurs en dehors de la région ne serait pas une stratégie appropriée.

Nous pensons d'autre part que la question des accords de pêche internationaux nécessite un examen attentif. Les droits versés par les navires étrangers opérant dans les eaux africaines représentent sans doute une source de devises, mais on passe à côté d'une valorisation locale. Avec ces arrangements les possibilités de développement sont réduites, cette pêche constituant essentiellement des sortes d'enclaves détachées des autres secteurs économiques. Notre opinion est que ces accords de pêche devraient prévoir des relations plus importantes avec d'autres aspects de l'économie locale. Il faudrait exiger par exemple des débarquements de captures dans le pays même, et que les revenus provenant du versement des droits d'accès par les bateaux étrangers alimentent directement les programmes de développement de la pêche locale.

Nous partageons les préoccupations à propos de la ressource exprimées dans le Document n

4 de la COPACE, Problèmes et tendances du développement des pêches. De nombreux indices portent à croire que les stocks démersaux de l'Afrique de l'Ouest subissent une surpêche. Dans plusieurs zones il faudrait restreindre les activités de chalutage.

Nous aimerions aussi exprimer notre préoccupation sur la façon dont on gère et on exploite les ressources pélagiques. Celles-ci sont particulièrement sensibles aux influences à la fois naturelles et humaines. Leur abondance varie énormément et elles sont soumises à la pression croissante de l'effort de pêche industriel tant local qu'international. Bien que les pélagiques soient constitués d'un certain nombre d'espèces différentes, ils sont souvent traités comme un seul et même stock par les gestionnaires des pêches. Etant donné leur importance sur le plan alimentaire dans de nombreux pays de la zone COPACE, nous pensons qu'il importe de contrôler étroitement l'accès des navires industriels à cette ressource, qu'il faut consacrer davantage de moyens pour étudier la dynamique des populations et les modes migratoires des diverses espèces qui composent ces stocks pélagiques. Nous devons en savoir plus sur leurs mouvements saisonniers à travers les frontières nationales, les périodes et les lieux de frai, l'impact de l'effort de pêche sur les stocks.

Nous apprécions l'attention accordée aux problèmes de la sécurité en mer. Avec le développement rapide de la pêche artisanale et avec la recherche de nouveaux lieux de pêche toujours plus au large, les pertes en vies humaines deviennent plus fréquentes à cause des conditions difficiles en mer, d'une part, et le mélange de bateaux industriels et de bateaux artisans sur les lieux de pêche, d'autre part. Nous pensons qu'il ne suffit pas de s'intéresser aux symptômes du problème, en aidant à renforcer les moyens de sauvetage, par exemple. Il faut aussi mieux comprendre quelles sont les causes profondes de l'augmentation des accidents. On y verra alors plus clair pour pouvoir traiter ce problème globalement, notamment en ce qui concerne la genèse des contacts souvent violents entre industriels, semi-industriels et artisans tant pour les bateaux et embarcations que pour les engins de pêche et les équipages. 3

Communication de Aliou Sall présentée au nom de l'ICSF à la quatorzième session de la Commission des pêches de l'Atlantique Centre-Est (COPACE), Nouakchott (Mauritanie). 6-9 septembre 1998

Tout le monde ne joue pas le jeu

Quand certains pays refusent de signer des conventions internationales sur la pêche, il n'est pas étonnant que les systèmes de gestion de la ressource ne fonctionnent pas bien. C'est en particulier le cas pour le thon

Je vous remercie de m'avoir fait parvenir la revue SAMUDRA (n 20, mai 1998). J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'éditorial intitulé *Échanges commerciaux : nuancions les choses*.

Je suis tout à fait d'accord avec vous lorsque vous affirmez que la loi du marché n'est pas « en soi » une bonne chose tant qu'il n'existe pas en même temps un système de gestion approprié. Il me semble que vous observiez les choses du point de vue de populations littorales défavorisées. J'aimerais attirer votre attention sur un autre aspect de cette même question.

Il s'agit en l'occurrence des thonidés qui tiennent la première place dans le commerce mondial des produits de la mer. Certaines espèces sont actuellement surexploitées. Dans le cadre de traités internationaux, la ressource est gérée par des organisations régionales : Commission des thonidés de l'Atlantique (ICCAT).... Le problème c'est que certains pays ne font pas partie de ces accords. Leurs thoniers ne tiennent donc pas compte des mesures de gestion internationales. Ils prennent du thon comme bon leur semble et l'exportent vers les principaux marchés, le Japon notamment.

Il est évident que ces façons de faire nuisent considérablement aux efforts qui sont faits pour conserver et gérer au mieux les ressources thonières mondiales.

En 1996 le gouvernement a institué une loi pour contrôler les importations de ce thon. Mais la législation ne s'applique pas automatiquement : il faut passer par un long processus avant de parvenir à réguler le marché du thon et à mettre en place des mesures de gestion contraignantes qui permettraient à la ressource de se reconstituer.

Pendant ce temps le Japon subit de fortes pressions afin qu'il libéralise ses échanges commerciaux, alors qu'il est nécessaire de

contrôler les échanges lorsque ceux-ci ont de toute évidence des répercussions négatives sur la gestion de la ressource et sa durabilité.

Je suis tout à fait d'accord avec vos articles qui soulignent la nécessité d'étudier l'impact des échanges commerciaux sur les ressources renouvelables. Cela n'aurait aucun sens de laisser les seules forces du marché faire la loi dans les pêcheries. **3**

Cette lettre a été adressée à l'ICSF par Y. Harada, Service international de la Fédération japonaise des coopératives de la pêche thonière

OYSTER WARS AND THE PUBLIC TRUST : PROPERTY, LAW AND ECOLOGY IN NEW JERSEY HISTORY (Les guerres de l'huître et le Domaine public : Propriété, droit et écologie dans l'histoire du New Jersey) par Bonnie McCay, University of Arizona Press, Tuscon, 1998, XXXI + 246 pages

A qui appartient l'espace intertidal ?

Oyster wars and the Public Trust éclaire les liens complexes qui se sont tissés entre les institutions juridiques et la doctrine du Domaine public

Ce travail de recherche minutieux réalisé par l'anthropologue Bonnie McCay traite d'un sujet tout à fait captivant : l'évolution des lois et la façon dont elles sont façonnées et utilisées par les individus et les différents groupes sociaux. Il raconte comment l'Etat du New Jersey aux Etats-Unis a perdu sa place de grande région ostréicole. On explique communément cette regrettable évolution par un certain nombre de raisons : la croissance démographique, l'industrialisation, la microbiologie et ses divers aspects techniques et économiques, l'hygiène publique. Pour McCay il ne s'agit là que de raisons immédiates. Les causes profondes sont à chercher dans le champ du culturel : qu'est-ce que la propriété, a-t-on le droit, même dans un système économique dominé par le marché, de faire de la nature un produit comme un autre.

Le livre est divisé en cinq parties, avec une introduction et deux ou trois chapitres illustrés d'affaires judiciaires qui permettent d'exposer les points de vue des parties en présence. Les titres de chapitres donnent une idée de l'architecture du livre. La première partie traite des droits communautaires, des droits de l'individu et des droits de l'Etat dans le secteur ostréicole du New Jersey depuis le XVIII^e siècle. La deuxième partie concerne la notion de Domaine public qui occupe une place centrale dans cet ouvrage. La troisième partie décrit les usages locaux et le processus d'enclosure du domaine ostréicole communautaire. La quatrième partie a pour titre Les droits des riverains et les guerres de l'huître. Dans la cinquième partie enfin on va du passé au présent. L'auteur analyse des procès relatifs au droit de « semer » des huîtres ou des clams et de les « cueillir » dans la nature.

Il fait appel à l'anthropologie, à l'histoire judiciaire et au droit de l'environnement pour mieux faire comprendre la doctrine du « Public Trust » (= Domaine public) qui s'est développée à partir du XIX^e siècle. Elle se fonde sur le droit romain, le droit naturel et le droit coutumier anglais, mais ne reste pas moins une création purement américaine. Son interprétation n'a pas été sans soulever des problèmes. Les analyses de l'auteur montrent bien comment, sur la base de ce concept, l'Etat peut « posséder » et tenir à la disposition de tous les citoyens certaines ressources. Elles montrent aussi qu'il peut être manipulé pour servir à défendre leur privatisation. Ce concept représente en tout cas un élément culturel intéressant auquel McCay reconnaît trois composantes : les droits d'usage communautaires, l'idée de propriété publique inaliénable, l'extension de ce concept pour fonder l'intérêt public et une législation de l'environnement.

Ce qui rend l'étude de McCay particulièrement intéressante c'est que l'évolution des institutions ainsi décrite offre bien plus qu'un cadre général pour la compréhension des choses. Elle constitue le thème central, l'élément moteur du livre. Nous voyons de façon détaillée comment naissent les institutions, comment elles sont remises en cause, maintenues ou modifiées au gré des hommes, de leurs rencontres et de leurs débats. Tout cela bouge sous l'effet de luttes de classes et de longs processus sociaux mais aussi d'initiatives individuelles hardies prises au bon moment.

Intérêt pour le présent

Le travail de McCay conforte la lutte actuelle des petits pêcheurs des pays en développement qui disent non à la mondialisation et à ses multiples méfaits, notamment la privatisation rampante des

ressources littorales, avec l'appui fréquent des pouvoirs publics.

En Inde, aux Philippines, au Sénégal, au Chili les pêcheurs ont entrepris diverses actions pour protéger leur patrimoine communautaire et toutes ses « bontés à leur égard ». Ils ont aiguillonné les responsables politiques afin que l'Etat prenne au sérieux son rôle de gardien suprême des ressources côtières dont les gens du littoral ont l'usage et qu'ils se doivent d'exploiter « en bons pères de famille » et préserver comme leur propre bien.

On en a tellement dit et écrit sur les droits communautaires dans la pêche qu'il nous arrive souvent de ne pas faire la distinction entre des ressources communautaires qui peuvent éventuellement devenir la propriété d'un petit nombre et des ressources communautaires qui restent volontairement la propriété de l'ensemble de la collectivité concernée.

Pour ce qui est des pays en développement, et en particulier des millions de travailleurs qui vivent chichement de la pêche dans leurs diverses communautés, c'est évidemment la dernière acceptation qu'il faut retenir. Il serait bon que nous nous donnions le droit d'établir sa validité dans la zone côtière.

Dans l'analyse détaillée que fait McCay des réalités du New Jersey on peut trouver un certain nombre d'indications utiles sur la

marque à suivre pour que les pêcheurs des pays en développement parviennent à obtenir par des dispositions officielles le droit de jouir sans entrave de ressources dont ils ont besoin pour vivre. L'Etat doit faire pencher la balance du côté des pêcheurs et des défavorisés. C'est ce qu'il a fait en Inde par la personne des juges qui ont décidé de privilégier les pêcheurs côtiers qui ne vivent que de la pêche par rapport à ceux qui investissent dans ce secteur essentiellement pour réaliser des profits.

Cela m'a pris quelque temps avant d'entrer vraiment dans cet ouvrage. Mais lorsque j'ai réussi à bien situer le contenu par rapport à mon propre contexte, il m'est apparu extrêmement enrichissant. Bonnie McCay traite de sujets ardues qui appartiennent à l'histoire du droit dans une prose agréable à lire, ce qui a encore ajouté au plaisir d'en apprendre plus sur les droits d'usage et de propriété qui régissent l'exploitation de l'estran aux Etats-Unis. Tous ceux qui soutiennent la cause des pêcheurs trouveront dans le livre de McCay de quoi alimenter leur réflexion et stimuler leur militantisme. **3**

Commentaire rédigé par John Kurien,
membre de l'ICSE, professeur au Centre
d'études du développement de
Trivandrum, Kérala (Inde)

Brèves

Mobil fait des saletés

Cette multinationale américaine qui est actuellement en pourparlers avec Exxon pour constituer la plus grande firme pétrolière du monde n'est pas « géante » pour tout le monde. Au Nigeria, des milliers de demandes d'indemnisation lui ont été adressées à la suite de dégâts causés par une nappe de pétrole qui s'est répandue à partir d'une plate-forme de forage dans l'Etat d'Awa Ibom.

Mobile explique qu'en janvier 1998 environ 40 000 barils de pétrole ont dérivé vers l'ouest après la rupture d'une conduite sous-marine. Le brut qui s'est échappé représente à peu près le sixième des quantités libérées dans le naufrage de l'Exxon Valdez en Alaska. C'est l'accident le plus grave survenu à ce jour dans l'industrie pétrolière au Nigeria. Mobil a proposé d'indemniser tous ceux qui ont été touchés d'une façon ou d'une autre, et les demandes ont afflué.

Effiong Ikot, qui est à la fois pêcheur et petit

commerçant, a réclamé 400 000 nairas, soit environ 5 700 dollars, pour la perte de ses filets qui ont été imprégnés de pétrole. Mobil lui a proposé 250 dollars, ce qu'il considère comme

une insulte. Mike Maru, pêcheur à Itafre, a perdu 350 rouleaux de filets et réclamé 3,4 millions de dollars.

Ceux qui voulaient être indemnisés devaient apporter leurs filets aux inspecteurs de Mobil et aux agents d'assurance. Une fois la vérification terminée, les filets étaient brûlés. Beaucoup de pêcheurs sont furieux parce que n'ayant plus de filets et n'ayant touché que des indemnisations dérisoires, ils ont bien du mal à tenir le coup.

Des Japonais en effraction

La pêche n'est pas une entreprise de tout repos. Récemment on a appris que des pêcheurs japonais travaillaient de manière illégale sur des navires enregistrés sous pavillon de complaisance pour capturer du thon de l'Atlantique et du Pacifique sans tenir compte des accords internationaux visant à réguler l'exploitation de cette espèce.

A la mi-septembre 1998 l'Association des coopératives thonières japonaises ont fait savoir que 58 Japonais, parmi lesquels 39 capitaines et boscos, avaient travaillé sur des navires immatriculés en Amérique centrale (Honduras, Belize, Panama...).

Les autorités japonaises n'ont pas trouvé cela drôle. A partir de janvier 1999 la Direction des pêches interdira aux ressortissants japonais de s'employer à bord des bateaux qui opèrent sous pavillon de complaisance. Pour embarquer sur d'autres thoniers

immatriculés à l'étranger, ils devront obtenir une autorisation officielle préalable. Il existe environ 200 thoniers sous pavillon de complaisance. La moitié d'entre eux sont taïwanais, et le reste appartient essentiellement à des armements sud-coréens.

Saumon en cavale

Sur la côte ouest de Vancouver Island au Canada, on a constaté la présence d'une grande quantité de saumons d'élevage venue d'ailleurs. C'est apparemment la première fois qu'un tel cas est constaté dans le monde. En octobre dernier, 20 saumons Atlantique de deux classes d'âge différentes ont été trouvés dans une rivière à l'est de Vancouver Island, ce qui laisse fortement supposer que du saumon Atlantique en cavale est venu frayer à cet endroit. Plus de 40 000 saumons Atlantique se sont en effet échappés d'un élevage à Esperanza Inlet, dans le Nootka Sound sur la côte ouest de Vancouver Island. Ce site aquacole est exploité par la société Scandic Sea Foods Ltd de Zeballos, Colombie Britannique.

Howard Breen, coordinateur de Habitat Campaign pour la Georgia Strait Alliance, fait remarquer que « ce genre d'incident se produit pratiquement chaque semaine. Tandis que les entrepreneurs de ce secteur d'activité harcèlent sans arrêt le gouvernement provincial parce qu'il refuse de lever le moratoire sur le développement des élevages, le poisson qui s'est échappé de chez eux constitue bel et bien une

menace pour le saumon sauvage ».

Plus d'un million de saumons se sont échappés sur les côtes de la Colombie Britannique depuis qu'on s'est mis à construire des cages faites de nappage, il y a une dizaine d'années.

Certains environnementalistes craignent que les autorités de la province ne doivent bientôt traiter chimiquement et systématiquement certaines rivières pour éradiquer des maladies et des parasites apportés par ce saumon d'élevage passé dans la nature.

Les entreprises aquacoles affirment que le saumon Atlantique n'arrivera jamais à s'établir dans les cours d'eau de la Colombie Britannique. Ils citent pour preuve les échecs enregistrés par ceux qui ont essayé de coloniser de manière délibérée la Cowichan River avec des semences et du smolt Atlantique.

Mais les scientifiques craignent que les

changements survenus dans les habitats, l'affaiblissement des stocks sauvages et le nombre élevé de saumons d'élevage adultes qui réussissent à s'échapper ont certainement modifié l'équilibre naturel dans les cours d'eau. Il existe une réelle menace de colonisation et de transmission de maladies par ce saumon en cavale.

A qui appartient la ressource ?

En cette année internationale de l'Océan

est paru un nouveau livre qui cherche à savoir comment nous allons pouvoir légier aux générations futures des ressources halieutiques en meilleur état qu'aujourd'hui. Il s'agit de Property Rights, Management and Governance : Crafting an Institutional Framework for Global Marine Fisheries dont l'auteur est John Kurien, économiste et militant social, maître de conférence au Centre d'études du développement de Trivandrum, Kérala (Inde).

Il y décrit les répercussions des divers types de propriété sur l'exploitation et la gestion des ressources naturelles.

Prenant comme exemple les ressources halieutiques mondiales, il analyse les trois principaux régimes de propriété : la propriété privée, la propriété de l'Etat, la propriété collective.

Puis il y ajoute la propriété communautaire, c'est-à-dire le droit d'une population définie par l'écosystème où elle vit d'en gérer localement les

ressources. Ce livre est publié conjointement par le Centre d'études du développement et la South Indian Federation of Fishermen Societies.

On peut se le procurer auprès du responsable des publications, Centre for Development Studies, Trivandrum 695 011, Kérala (Inde), fax : 91 471 447137, e.mail : krpcdsl5@giasmd01.vsnl.n

et.in, ou à la South Indian Federation of Fishermen Societies, e.mail : sifff@sifffs.org.

Des dollars pour le Pakistan

Le Fonds mondial pour la nature (WWF) exprime des réserves quant aux retombées éventuelles d'un investissement de 460 millions de dollars que la société américaine Forbes se propose de réaliser dans la pêche hauturière au Pakistan.

Ce projet aurait des retombées négatives sur le plan écologique et social. Il semble que le gouvernement provincial du Bélouchistan juge d'ailleurs intolérables les niveaux d'exploitation qui seraient alors atteints dans la pêche au large.

Par contre, le représentant permanent du Pakistan auprès de la fao, Arif Ayaub, estime que les autorités de son pays ont bien tenu compte des intérêts des petits pêcheurs et des impératifs d'une gestion durable des pêcheries tels qu'ils sont définis par le Code de conduite de la FAO.

Pêcheurs du monde entier

Le Forum mondial des pêcheurs artisans et travailleurs de la pêche (WFF) a célébré, le 21 novembre 1998, la première « Journée mondiale de la pêche ».

Le 21 novembre 1997, réunis à Delhi des représentants du secteur de la pêche artisanale venus de 32 pays avaient décidé de se rassembler au sein de cette nouvelle organisation pour défendre partout dans le monde les populations engagées dans cette activité.

Proclamant officiellement dans son pays la Journée mondiale de la pêche, le

président Clinton a demandé aux fonctionnaires, aux professionnels, aux scientifiques et aux environnementalistes de veiller de près à la protection des ressources marines, condition indispensable de la pérennisation des pêcheries.

Les délégués américains présents à la réunion de Delhi avaient suggéré qu'aux Etats-Unis, le 21 novembre, les pêcheurs donnent une partie de leurs captures à l'aide alimentaire ou à des organisations charitables de leur localité.

Thomas Kocherry, coordinateur général du Forum mondial, a fait

savoir que cette première Journée mondiale a été marquée par diverses manifestations dans un certain nombre de pays.

Du nouveau sur le web

A l'occasion de la Journée mondiale des pêcheurs artisans, l'Institut Terramar (Institut Terre et Mer) de Fortaleza, dans l'Etat du Ceara au Brésil, a lancé un nouveau réseau sur la Toile.

Son nom est RESFISHNET (Réseau international pour une gestion responsable de la pêche), et l'on trouvera sur son site (www.fortalnet.com.br/~fishnet) des exemples de gestion participative réussie de diverses pêcheries à travers le monde.

Rencontres asiatiques.

Du 10 au 15 novembre 1998 s'est tenue l'Assemblée des peuples d'Asie-Pacifique (APPA). C'est dans ce cadre qu'a eu lieu, les 11 et 12 novembre, un Forum de la terre, la sécurité alimentaire et

l'agriculture, avec un atelier qui avait pour thème la pêche et la mondialisation.

Deux organisations philippines en assuraient la coordination : Pamalakaya (Fédération nationale des associations de pêcheurs des Philippines) et NACFAR (Coalition nationale des travailleurs de la pêche pour une réforme du secteur aquatique). Les participants venaient des Philippines, de Malaisie, de Thaïlande, de l'Afrique du Sud et de l'Inde.

Les débats ont essentiellement porté sur les répercussions des processus de mondialisation sur la petite pêche, la pêche artisanale dans l'Asie du Sud-Est.

Les participants ont été d'avis que les moyens d'existence des populations maritimes qui s'adonnent à ce type d'activité sont menacés par cette évolution. Ils ont aussi souligné la place importante tenue par les femmes dans ces communautés, notamment en Asie, et ils souhaitent que leur rôle dans les pêcheries soit renforcé.

Les poissons sont tous malades

*Les poissons sont tous malades, les grosses baleines mortes,
Les villages pétrifiés sur le rivage,
Comme des perles à la bordure d'un manteau.
Les marins, qui savaient la force des océans,
Nichaient leurs maisons basses à l'abri des éléments.
De nouveaux hommes amateurs de paix rustique
Ajoutent vérandas et parterres de bégonias.
La mer reste sur son quant-à-soi,
Avance et reprend le blanc baiser
Qui abandonne sa laisse sur le sable.
Il y a là plus malade, plus sombre que le poisson,
Et qui oppresse et qui renforce son étreinte.*

Anne Stevenson

— Texte extrait de **Strictly Private : an Anthology of Poetry**
choisi par Roger McGough

L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO. L'ICSF est enregistré à Genève et a un bureau à Chennai (Inde) et à Bruxelles (Belgique). Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

SAMUDRA est disponible sur le site Web suivant : <http://www.icsf.net>

Publié par

Sebastian Mathew pour le
Collectif International d'Appui aux travailleurs de la pêche
27 College Road, Madras 600 006 (Inde)
téléphone : (91) 44-827 5303 fax (91) 44-825 4457
e.mail : icsf@vsnl.com

Bureau de Bruxelles:
ICSF, 65 rue Grétry, B-1000 Bruxelles, (Belgique)
téléphone : (32) 2-218 1538 fax (32) 2-217 8305

sous la direction de
SAMUDRA Editorial

mise en page
Satish Babu

dessins
James S. Jayaraj

couverture
« Tissage et vannerie » de Mario Mendez, Bresil (pour l'UNICEF)

crédit photographique
Brian O'Riordan, Sebastian Mathew, John Kurien, BOBP

brèves
avec l'autorisation de Congressional Research Service
Fishfolk, WWF

traduction
Gildas Le Bihan-CRISLA, Lorient

Imprimé par
Nagaraj and Company Pvt. Ltd, Chennai

SAMUDRA REVUE n 21 décembre 1998
publication non commerciale à diffusion limitée